



# Tunisie

---

## Rapport national sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyōgo

**Nom du point focal:** Monsieur Salah HSSINI  
**Organisation:** Ministère de l'Équipement et de l'Environnement  
**Titre / Position:** Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la vie  
**E-mail:** [dgeqv@minreat.gov.tn](mailto:dgeqv@minreat.gov.tn)  
**Téléphone:** 00 216 70 728 644 / 70 728 455 / 70 728 674  
**Fax:** 00 216 70 728 655  
**Adresse :** Boulevard de la terre Centre Urbain Nord 1080 Tunis- Tunisie

---

**Période couverte par :** Premier rapport CAH Tunisie  
**Dernière mise à jour:** 23/12/2013  
**Date d'impression:** 00/00/201-  
**Reporting langue:** Français

---

## Section 1: Résultats 2005-2013

---

### Remarque préliminaire :

A l'occasion de la Conférence Mondiale de la Réduction des Catastrophes (CMRC) tenue en 2005 à Kobe, Hyōgo, la Tunisie a soumis une note de 6 pages, datée de mars 2004, intitulée : Stratégie de la protection civile en matière de la prévention des catastrophes. Elle constitue le seul document publié jusqu'à ce jour au nom du point focal Tunisie sur la plate-forme mondiale : [www.preventionweb.net](http://www.preventionweb.net). Formellement, la Tunisie débute donc le processus d'analyse dans le Cadre d'action Hyōgo(CaH) avec le présent rapport. Son élaboration ainsi que le processus de sa validation sont passés par les étapes suivantes :

-En juillet 2012, le Ministère de l'Environnement, Point Focal National, a demandé aux Ministères concernés de préciser en utilisant le *modèle de l'outil de suivi du CaH (2005-2015)*, les actions de réduction de risques de catastrophe qui relèvent de leur compétence.

-Les réponses reçues, fort limitées, ont servi de base pour lancer, un an plus tard, mai 2013, la préparation du document du rapport.

-Un document préliminaire a été préparé et remis fin juin 2013,

-Il a été présenté et discuté d'abord au niveau du Point du Focal National, début octobre 2013.

-Ensuite, Il a été présenté et discuté au niveau régional dans le cadre de six ateliers organisés d'octobre à novembre 2013, couvrant ainsi tous les gouvernorats du pays.

-Enfin, une consultation nationale a eu lieu fin novembre 2013 dans le cadre d'un atelier organisé à cet effet par le Ministère de l'Équipement et de l'Environnement, Point Focal National, le PNUD-Bureau de Tunis et le Bureau Régional Pays Arabes UNISDR avec la participation active de représentants des autorités régionales, des municipalités et des collectivités locales, de cadres de l'administration centrale de différents ministères et d'institutions nationales, des universitaires et des étudiants, et surtout de nombreuses ONG nationales, régionales et locales.

-Les remarques et propositions formulées lors de ces différentes étapes de validation ainsi que les synthèses des ateliers qui ont été organisés à cet effet, ont été prises en considération pour réécrire la présente version finale du document du rapport (23/12/2013).

La préparation de la première version ainsi que l'élaboration du document final du rapport ont été conduites avec l'appui du PNUD-Bureau de Tunis.

S'agissant du premier rapport CaH et non du rapport de suivi, il ne traite pas donc de la section1 dédiée aux progrès accomplis entre deux rapports d'étape.

### Section 1: Résultats

#### Résultats stratégiques pour l'objectif 1

Déclaration de résultats: N/A

#### Résultats stratégiques pour l'objectif 2

Déclaration de résultats : N/A

#### Résultats stratégiques pour l'objectif 3

Déclaration de résultats: N/A

## Section 2: Objectifs stratégiques

---

### Objectif stratégique Domaine 1

#### Domaine 1:

*Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable*

#### **Déclaration d'objectif stratégique:**

La Tunisie est de part son environnement naturel et anthropique, potentiellement exposée à la survenue de catastrophes multiples. Elle est confrontée à des risques aussi divers et porteurs de danger que les risques de tremblement de terre, le risque d'invasion acridienne, les risques de propagations d'épidémiologies humaine et animale, les risques d'incendies de forêts, les risques liés aux perturbations atmosphériques (tempêtes en mer, tempêtes de sable, de neige orages violents...) ou plus encore les risques liés aux perturbations hydrologiques où l'inondation et la sécheresse sont les risques les plus redoutés tant par leur recrudescence que par leurs impacts sur le développement du pays.

A cette liste déjà bien longue, il convient de lui adjoindre les risques technologiques, les risques liés réchauffement climatique et l'émergence de certains risques, nouveaux.

Pour prévenir toutes ces catastrophes en puissance, la Tunisie se devait d'agir sur tous les facteurs de risque à la fois : sur les aléas pour mieux les connaître, sur la vulnérabilité pour la réduire, et sur la résilience pour la consolider. Au constat d'aujourd'hui, si ce qui a été entrepris depuis l'indépendance est loin d'être négligeable, force est d'admettre que la survenue des catastrophes continue de hanter tout le pays et leur prévention de rester un défi d'actualité. Trois étapes peuvent être distinguées dans l'approche qui a été suivie jusqu'à présent pour y faire face :

-D'abord, de l'indépendance à 1990, l'Etat tunisien a approché la réduction des risques de catastrophe par le renforcement des capacités .Il a tenté de réduire la vulnérabilité en luttant contre l'ignorance et la pauvreté, et au gré de ses moyens, limités à l'époque, en érigeant des ouvrages de protection, contre les inondations, en particulier.

-Puis, de 1991 à 2010, suivant la mouvance internationale et en échos au Premier Sommet de la Terre, l'Etat a érigé l'environnement et le développement durable au rang de politique nationale. Il la dote alors, d'un ministère à part entière avec une multitude d'institutions et de commissions spécialisées, et légifère en la matière en promulguant lois, décrets et codes spécifiques. Mais cette politique qui s'est approprié le concept du développement durable, a fait passer pratiquement sous silence la réduction des risques de catastrophe, reléguant ainsi les fonctions de prévention au second plan. A cette politique de l'environnement et du développement durable suivie par le Ministère du même nom, il convient de souligner l'instauration à partir de 1991, d'un système national de gestion des calamités. Créée par la loi n° 91-39 du 8 juin 1991 et organisé par le texte d'application n°93-942 du 26 avril 1993 modifié par le décret n°2004-2723 du 21 décembre 2004, ce système consiste en une commission nationale de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours, et de commissions régionales installées au niveau de chaque gouvernorat, le Ministre de l'Intérieur présidant la commission nationale et le gouverneur, la commission régionale.

-Enfin, l'étape actuelle, dite de transition. Elle hérite du système national de gestion des calamités instauré à partir de 1991. Mais après la révolution de janvier 2011, la société civile, recouvrant sa liberté d'action, a vivement contesté le système en place, jugé peu performant pour faire face à la recrudescence des catastrophes, inondations et sécheresses à répétition,

celle de février 2012 étant la dernière en date. En réponse à une demande sociale devenue très forte, les nouveaux pouvoirs exécutifs, Présidence de la République et Gouvernement, ont promis de faire de la Réduction des Risques de Catastrophe ou RRC, un élément essentiel dans l'élaboration et la planification des politiques nationales à venir. Mais dans le contexte actuel où la Tunisie est accaparée par la transition démocratique et le redressement socio-économique, c'est le système de 1991 qui est en vigueur pour gérer les catastrophes. Quant à la nouvelle politique de RRC annoncée par l'Etat post-janvier 2011, elle est pratiquement au stade « projet ». Seules sont en réalisation, les actions menées dans le Cadre de l'action de Hyōgo, par le Point Focal National, l'actuel Ministère de l'Equipement de l'Environnement, avec l'appui de la coopération internationale, l'UNISDR et le PNUD-Bureau de Tunis.

# Objectif stratégique Domaine 2

## Domaine 2:

*Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas*

### Déclaration d'objectif stratégique:

Au niveau opérationnel, la gestion des catastrophes est conduite sous l'autorité de la Commission Nationale et des Commissions Régionales de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours, créées et organisées en vertu de la loi 91-39 du 8 juin 1991 et de son décret d'application paru en 1993 et modifié en 2004.

Les systèmes d'alerte précoce, lorsqu'ils existent, sont sectoriels, assez étanches et ne couvrent ni toute l'étendue du territoire ni tous les risques auxquels le pays est exposé. Ils relèvent le plus souvent d'une gestion fortement hiérarchisée, quelque peu jalouse de ses attributions, caractérisée par une forte dispersion institutionnelle, avec des chevauchements et des doubles emplois. L'absence d'une coordination associant tous les acteurs notamment la société civile, pèse sur la performance et l'efficacité du cadre institutionnel actuel. Il n'est pas en mesure de répondre aux besoins de la RRC, problématique multidimensionnelle, de plus en plus complexe, nécessitant une gestion transversale avec un leadership clairement identifié et reconnu par tous les acteurs.

A l'avenir, il est annoncé qu'un nouveau cadre institutionnel pour coordonner et appliquer la politique de l'Etat en matière de RRC, serait mis en place.

C'est dans cette perspective qu'ont été décidées ou initiées dès 2012, les actions suivantes :

- l'amorce de l'élaboration d'une stratégie nationale de RRC dans le cadre d'une commission informelle.
- la création d'une plateforme nationale multisectorielle de RRC
- la mise en place d'une base de données « DESINVENTAR » pour archiver les catastrophes avec l'évaluation des pertes et des dommages occasionnés
- l'élaboration du rapport national sur la mise en œuvre du Cadre d'action Hyōgo.
- l'élaboration d'un plan d'action à la suite de l'étude sur la réduction des risques de catastrophe dans le Grand Tunis jusqu'à l'horizon 2030.

Pour entreprendre ces actions de RRC, la Tunisie n'a pas hésité à faire appel aux agences spécialisées des Nations Unies(PNUD, UNISDR, SPIC...). Elle bénéficie également de l'appui de nombreuses institutions internationales qu'elle accueille sur son sol, à l'instar de l'OSS (l'Observatoire du Sahel et du Sahara) pour la prévention des sécheresses, de l'ALECSO pour la coordination du réseau arabe de RRC, de l'IRD pour l'application des SIG aux risques hydrologiques ou bien du CICR pour la gestion des crises humaines aiguës...

Confronté à des catastrophes d'ordre multiple, le peuple tunisien a appris à se surpasser pour apporter son élan de solidarité non seulement aux siens mais aussi à autrui. Il en a fini par acquérir une réelle aptitude à l'organisation et un sens aigu de la coordination par temps d'urgence. Cette capacité, indispensable par temps de catastrophe quelque soit son origine, naturelle, technologique ou humaine, a été mondialement saluée lorsque la Tunisie a réussi à accueillir en un temps record, des flux massifs de réfugiés suite aux événements qui ont durement frappé la Lybie en 2011.

En hommage à sa révolution de janvier 2011, amorcée les zones écologiques et sociales des vulnérables du pays, la Tunisie a pu accueillir en mars 2013, le Forum Social Mondial. Lors des débats sur les modèles de développement alternatifs, les stratégies de RRC ont fait l'objet de discussions animées, avec une participation active de jeunes, filles et garçons, et de nombreuses ONG locales, nationales et internationales.

# Objectif stratégique Domaine 3

## Domaine 3:

*Envisager systématiquement la réduction des risques dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement*

### Déclaration d'objectif stratégique

L'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement est menée par différents opérateurs en fonction des attributions que leur confère la réglementation actuellement en vigueur :

-L'Office National de la Protection Civile (ONPC) ainsi que les Directions Générales de la Sûreté et de la Garde Nationale, relevant du Ministère de l'Intérieur, sont au cœur même des dispositifs de gestion des catastrophes.

-Le génie militaire et la direction de la santé relevant du Ministère de la Défense Nationale sont sollicités lors de la survenue de catastrophes naturelles ou technologiques.

-Le Ministère de l'Équipement et de l'Environnement, à travers ses multiples agences (ONAS, ANPE, ANGED, APAL...) et ses administrations centrales et régionales (ponts et chaussées, hydrologie urbaine, directions régionales), veille au respect de la réglementation relevant de ses compétences et au rétablissement post-catastrophe de l'infrastructure de base.

-Le Ministère de l'Agriculture gère le réseau hydrographique et les cotes d'alerte des barrages, l'alerte acridienne, le risque d'épidémies animales, et les incendies des forêts avec l'appui de l'ONPC. Contrairement aux inondations et aux feux de forêts, la loi du 8 juin 1991 n'assimile pas explicitement la sécheresse à une calamité, qui continue d'être pilotée par une commission nationale au sein du Ministère de l'Agriculture.

-Le Ministère de la Santé (médecine préventive, Institut Pasteur, Observatoire...) gère en étroite collaboration avec l'OMS, les risques de catastrophes sanitaires. En parfait auxiliaire des services publics, le Croissant Rouge est l'ONG pionnière en matière de secourisme. Elle assure un large programme de formation en direction du grand public, notamment dans les milieux scolaires et universitaires.

-L'Institut de Santé et de Sécurité au Travail, relevant du Ministère des Affaires Sociales, est chargé de l'analyse des risques professionnels et de la prévention des maladies dues aux multi-expositions.

-L'Institut National de la Météorologie relevant du Ministère du transport, gère les alertes météorologiques et les secousses sismotectoniques

-Les Ministères des Affaires Sociales et des Affaires Étrangères sont chargés chacun en ce qui le concerne, de coordonner les élans de solidarité nationale et internationale post-catastrophe.

-Certaines ONG comme l'Union Tunisienne de Solidarité apportent leurs aides d'urgences aux populations vulnérables lors des vagues de froid, tempêtes de neige, inondations...

-L'introduction ces dernières années de modules sur la RRC dans les cursus universitaires contribue à la formation de compétences à l'approche proactive, à la gestion des risques et aux stratégies de mitigation et d'adaptation.

Les participants à la validation du rapport national CaH ont jugé que le dispositif actuel est axé principalement sur la gestion des catastrophes et post-catastrophes et n'incorpore que partiellement les fonctions de prévention. L'absence d'une stratégie cohérente, dotée de plans d'action et de moyens conséquents, en est l'un de ses points faibles. Les lacunes sont nombreuses et les besoins pour les combler sont importants. Ils portent notamment sur le développement de l'activité de l'analyse de risques, les bases de données en partage, dynamiques et accessibles, la législation adaptée, les systèmes d'alerte précoce opérationnels, la relève des compétences qui partent à la retraite et la budgétisation spécifique à la RRC

## Section 3: Priorité d'action 1

*Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide*

### Priorité d'action 1: Indicateur 1

*Une politique nationale et un cadre d'action légale de réduction du risque existent avec des responsabilités décentralisées et des capacités à différents niveaux.*

Niveau de progrès atteint: 2

Un résultat incomplet, avec des améliorations à prévoir, mais un degré d'engagement et surtout des moyens encore limités.

### Questions clés et moyens de vérification

Les risques de catastrophe sont-ils pris en compte dans les décisions de planification et d'investissement public? Oui, du moins pour certains risques comme les inondations et les tremblements de terre, le pays ne disposant pas encore d'un plan directeur couvrant les différents aspects de la RRC

<b>Plan national de développement</b>	Non
<b>Stratégies sectorielles et plans</b>	Oui
<b>Stratégies et politiques en matière de changement climatique</b>	Oui
<b>Etudes de la stratégie de réduction de la pauvreté</b>	Oui
<b>Bilan commun des pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/PNUD)</b>	Non
<b>Politique de défense civile, stratégie et planification des interventions d'urgence</b>	Oui

**Des dispositions législatives et/ou réglementaires ont-elles été prises pour la gestion des risques de catastrophe? Oui**

### Description:

De part sa position géographique, son hétérogénéité et sa variabilité climatiques, son réseau hydrographique, ses structures géologiques, sa morphologie continentale et littorale, la Tunisie est un pays au profil multirisque. Elle est exposée :

- aux risques liés aux perturbations hydrologiques, inondations et sécheresses surtout
- aux risques liés aux perturbations atmosphériques :vents de sable, tempêtes en mer, tempêtes de neige, vagues de chaleur, vagues de froid, orages violents, couloirs de grêle..
- aux risques sismiques :tremblement de terre
- aux risques d'origine biologique :épidémies, propagation virale, invasion acridienne, grippe aviaire...
- aux risques d'incendie de forêts et de parcours.

A ces risques d'origine naturelle ou socio-naturelle, il convient d'adjoindre les risques technologiques et certains risques émergents.

Ce contexte multirisque déjà préoccupant, le devient encore plus quand on le replace dans la

perspective du réchauffement climatique qui se dessine. En effet, tous les scénarios, du plus pondéré au plus alarmiste, laissent entrevoir pour la Tunisie, une amplification de la dérégulation des systèmes écologiques actuels, une recrudescence des phénomènes extrêmes (inondations et sécheresses en particulier), une raréfaction des ressources en eau et une extension des processus de désertification.

Au vu de l'enjeu pour le développement du pays, l'Etat tunisien a entrepris des efforts importants pour faire face aux risques de catastrophe mais il n'a pas été dans ces efforts jusqu'à doter la RRC d'une stratégie propre.

Il a commencé d'abord par miser sur le développement humain et les grands projets structurants pour réduire ses vulnérabilités tant sociales qu'écologiques. Ainsi, il a instauré au lendemain de l'indépendance :

- l'école pour tous, garçons et filles, convaincu que les futures ressources humaines sauront compenser la modestie des ressources naturelles
- la médecine préventive et le planning familial pour réduire la vulnérabilité de la mère et de l'enfant.
- la cartographie multi-échelle des ressources naturelles pour pouvoir évaluer leur potentiel et leur vulnérabilité.
- la construction de barrages pour écrêter les crues, protéger les plaines et réguler la production
- les grands chantiers de reboisement et de conservation des eaux et des sols pour prévenir l'envasement des barrages, atténuer l'érosion et réduire le risque d'ensablement dans les zones menacées par la désertification.
- la création de périmètres publics irrigués en Tunisie Centrale dont la vocation principale est la production de stocks de fourrages pour la sauvegarde du cheptel durant les années sèches.
- la stabilisation de nombreuses côtes pour réduire le risque d'érosion marine.
- la lutte contre l'enclavement résultant des inondations en développant l'infrastructure de base par la densification du réseau routier, l'ouverture de pistes rurales, la construction de grands ponts pour enjamber les oueds menaçants, la construction de digues et de ceintures de protection rapprochée des villes contre les inondations.

A partir de 1991, l'Etat a pris de nombreuses mesures législatives pour prévenir les catastrophes naturelles et technologiques :

-La première loi de RRC, *sensu stricto*, est parue en juin 1991. Elle traite de la lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours dans le cadre d'un plan national et des plans régionaux. Elle définit comme calamités naturelles, les incendies, les inondations, les tremblements de terre, les tempêtes et d'une façon générale tout fléau d'origine terrestre, maritime ou aérienne dont la gravité et les séquelles dépassent les moyens ordinaires disponibles pour y faire face sur le plan régional et national. Elle passe sous silence la sécheresse, risque récurrent, qui ne bénéficie pas d'une réglementation appropriée en dehors des décrets fixant les zones de grandes cultures sinistrées lors des années sèches.

Le texte d'application, paru en 1993, modifié en 2004, a fixé les modalités d'élaboration et d'application du plan national et des plans régionaux de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours ainsi que la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale et des commissions régionales de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours

-La création de tout un département ministériel dédié à la protection de l'environnement et au développement durable, relayée par la création de multiples institutions spécialisées et la promulgation de nombreuses lois spécifiques : la loi n° 96-34 du 3 avril 1996 instituant le plan national d'intervention urgente pour lutter contre les événements de pollution marine, la loi n°95-70 du 17 juillet 1995 relative à la conservation des eaux et du sol, ou la loi n°2007-34 du 4 juin 2007 sur la sur la qualité de l'air

D'autres mesures préventives ont été décrétées comme le principe 17 de la déclaration de Rio de 1992, instituant les études d'impact, mesure reprise par la suite dans le code d'urbanisme



dans sa version de 1994 (code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué par la loi n°94-122 du 28 novembre 1994, modifiée et complétée par la loi n°2009-29 du 9 septembre 2009)

-la mise en place en 1997 du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN) qui est venu remplacer le schéma national de 1985.

-La promulgation en décembre 1993 de la loi portant création de l'Office National de la Protection Civile où les risques majeurs et la programmation sont érigés au rang de direction centrale.

Une série de codes spécifiques est venue compléter cet arsenal juridique : la loi n° 2009-11 du 2 mars 2009 promulguant le code de la sécurité et de la prévention des risques d'incendie, d'explosion et de panique dans les bâtiments dans les bâtiments en 2009, ou le code des hydrocarbures en 1999, code forestier promulgué en 1966 et repris en 1988, ou code des mines promulgué en 2003.

Il convient également de souligner la promulgation dès 1966 du code de travail et de son actualisation régulière pour traiter de la prévention des risques professionnels, ainsi que la mise en place dès 1992 de ce qui sera baptisé en 2011, en Fonds de Solidarité Nationale avec une banque de microcrédits (la BTS) pour venir en aide aux populations vulnérables dans les zones enclavées.

Nombreuses ONG de solidarité, de secourisme et de soutien aux populations vulnérables en zones rurales ont vu le jour durant cette même période.

Des modules de RRC ont été introduits à partir des années 2004, dans de nombreux cursus universitaires.

Des commissions nationales ont été créées pour faire face à certains risques spécifiques. Il s'agit en particulier de :

-la commission nationale pour prévenir l'invasion acridienne, présidée par le Ministère de l'Agriculture.

- la commission nationale créée par le même Ministère de l'Agriculture, sur la base de rapports d'alertes établis par ses services spécialisés, pour gérer chaque sécheresse d'ampleur.

-la commission nationale de l'énergie atomique

-la commission nationale de suivi de la GIAC (Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction)

-une sous commission de la GIAC présidée par le Ministère de la Défense pour la prévention des risques de catastrophes chimiques.

-un comité spécial des établissements dangereux, insalubres ou incommodes

Des stratégies sectorielles nationales ont été également élaborées à cet effet, à l'instar de :

-la stratégie nationale de médecine préventive et de catastrophe

-la stratégie nationale et thématique d'adaptation aux changements climatiques

-la stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne aux changements climatiques.

-la stratégie nationale d'adaptation du secteur du tourisme aux changements climatiques

L'Institut National de la Météorologie assure les observations et les relevés des éléments du temps et les enregistrements sismographiques. Il émet les prévisions météorologiques publiques maritimes et aéronautiques pour le pays. Il s'est lancé depuis 2005 dans la mise en place d'un système d'alerte précoce des catastrophes.

Au niveau interrégional, la Tunisie participe à des programmes internationaux traitant de la réduction de certains risques comme les programmes de lutte anti acridienne en Afrique ou d'alerte précoce de la sécheresse au Maghreb.

## Contexte & Contraintes:

L'approche suivie jusqu'à lors, est morcelée, caractérisée par une forte dispersion institutionnelle, avec des chevauchements et des doubles emplois. L'absence d'une coordination associant tous les acteurs de la RRC, notamment la société civile, pèse sur la performance et l'efficacité du cadre institutionnel actuel.

Tandis que la Tunisie s'urbanise et se densifie sur le littoral, ses surfaces imperméabilisées augmentent, la vulnérabilité se déplace vers les villes pour devenir multidimensionnelle et évolutive. Des pans entiers des populations installées à la périphérie des grandes agglomérations urbaines sont alors exposés à des vulnérabilités touchant des domaines aussi divers que les moyens de subsistance, la santé, l'état nutritionnel ou les conditions environnementales d'hébergement.

Cette évolution dans les risques de catastrophe impose de réévaluer les vulnérabilités auxquelles la Tunisie est exposée, notamment la vulnérabilité croissante au réchauffement climatique.

Toutes ces situations de vulnérabilité, sociale et écologique, présentent simultanément des lacunes majeures en matière de protection. La survenue en février 2012 de la catastrophe multi-aléas (pluies diluviennes, tempête et accumulation de neige, vagues de froid exceptionnel, le tout relayé par une forte érosion hydrique et des grandes coulées de boues) a montré une fois encore les grandes lacunes du système actuel de RRC. Mince consolation, cette catastrophe qui a frappé le Nord Ouest, a illustré le rôle ô combien salutaire de la société civile en pareilles circonstances.

En effet, le SDTAN, Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National de 1997, qui a promis durabilité, équité, cohésion sociale et compétitivité de l'espace national, s'est révélé peu efficace. Il n'a ni réduit les écarts entre les régions ni contribué à développer les espaces littoraux, et la Tunisie s'est trouvée fortement clivée :

- d'un côté, une Tunisie de l'intérieur, économiquement et écologiquement très vulnérable : 30% de la population totale concentrant 70 % des foyers pauvres de tout le pays

- de l'autre, un littoral métropolitain, avec certes, un niveau indéniable d'éducation et de développement socioéconomique mais vulnérable à son tour. Son urbanisation galopante accroît sa vulnérabilité face aux inondations. En effet 65% de la population totale du pays sont concentrés sur seulement 250 km linéaires de littoral.

Quant au cadre institutionnel actuel, il n'a guère changé depuis la promulgation de la loi de juin 1991 malgré les nombreuses catastrophes survenues depuis. Sa refonte est rendue d'autant plus nécessaire que la prise en compte du réchauffement climatique dans la RRC s'impose de jour en jour. A cet effet, les participants à la consultation nationale de novembre 2013 ont proposé d'activer l'élaboration de la stratégie nationale de RRC avec ses différents plans d'action, et de mettre en place une plateforme nationale, multisectorielle et transversale, dotée de l'autonomie financière avec des attributions claires et précises, relevant pour sa gouvernance, de la présidence du gouvernement.

## Priorité d'action 1: Indicateur 2

*Des ressources adéquates sont allouées pour instaurer des politiques et des plans de réduction du risque à tous les niveaux administratifs*

Niveau de progrès atteint: 2

Un résultat incomplet, avec des améliorations à prévoir, mais un degré d'engagement et des moyens encore limités

### Questions clés et moyens de vérification

Quelle est la part des budgets affectée, d'une part, à la réduction des risques et, d'autre part, aux interventions et aux opérations de reconstruction?

	Réduction/prévention des risques (%)	Intervention et opérations de reconstruction (%)
<b>Budget national</b>	N/A	N/A
<b>Budget décentralisé/infranational</b>	N/A	N/A
<b>Montant alloué (en dollars US) pour les investissements en matière de sécurité contre les menaces de catastrophes (transport, agriculture, infrastructures)</b>	Information non disponible	Information non disponible

### Description:

La gestion de la RRC relève des pouvoirs publics mais elle n'est pas budgétisée en tant que telle. La budgétisation de la prévention des catastrophes n'apparaît pas explicitement dans la loi des finances portant gestion annuelle du budget de l'Etat et de ses institutions. Seules les interventions et les opérations de reconstruction post-catastrophe sont inscrites dans les budgets respectifs des Ministères concernés et des institutions qui sont dotées de l'autonomie administrative et financière, à l'instar de l'Office National de la Protection Civile.

Pour ce qui est des actions préventives entreprises par le Ministère de la Défense Nationale, elles consistent notamment, en :

- la coordination permanente entre la salle de télécommunication du Ministère de la Défense Nationale avec celles de Ministère de l'Intérieur et de l'Office Nationale de la Protection Civile en prévision des catastrophes naturelles et autres accidents majeurs.

- la mise en place d'une cellule d'alerte à la caserne de la garde nationale de l'Aouina dans le cadre de la prévention de l'invasion acridienne.

### Contexte & Contraintes

Alloué dans la masse, le budget de la RRC ne suffit pas à la réalisation de toutes les activités programmées par les administrations et les institutions concernées. Pour compenser la modestie des dotations qui vont à la RRC, l'Etat fait appel à la coopération bilatérale et internationale (Banque Mondiale, PNUD, ISDR ...).

Quant à la consommation des crédits alloués, les procédures d'acquisition et de règlement des prestations de services, sont souvent longues et ne permettent pas de les dépenser à

temps.

Une meilleure approche de la RRC rend nécessaire la délimitation des attributions entre les fonctions de prévention, d'une part, et celles qui relèvent de la gestion des catastrophes et post-catastrophes, d'autre part. Il convient d'élaborer à ce sujet un manuel de procédure qui préciserait clairement les responsabilités et les rôles respectifs des différents intervenants. Le recours à ce manuel sera institutionnalisé et rendu contraignant par un texte juridique.

Il est également proposé de doter la RRC d'un budget propre et de l'intégrer dans les plans de développement et la loi de finance portant gestion annuelle du budget de l'Etat.

## Priorité d'action 1: Indicateur 3

*La participation des communautés et la décentralisation sont assurées à travers la délégation d'autorité et de ressources au niveau local*

Niveau de progrès atteint : 2

Un résultat incomplet, avec des améliorations à prévoir, mais des moyens encore limités. Il est prévu d'améliorer ce type d'activités, mais les ressources et les capacités sont actuellement très restreintes.

### Questions clés et moyens de vérification

Les autorités locales disposent-elles de responsabilités et de crédits réguliers/systématiques en matière de réduction des risques de catastrophe? Non

<b>Législation (Les autorités locales disposent-elles d'un mandat en matière de réduction des risques de catastrophe en application d'une législation spécifique)</b>	Non
<b>Crédits budgétaires régulièrement alloués aux autorités locales en vue de la réduction du risque de catastrophe</b>	Oui (dans la masse)
<b>Estimation du pourcentage des budgets locaux alloué à la réduction des risques de catastrophe</b>	0

### Description:

La RRC est coordonnée à l'échelle régionale par les commissions prévues par la loi de juin 1991 et organisées par le texte d'application de 1993/2004. Chaque commission est chargée d'élaborer le plan régional du gouvernorat et de suivre sa mise en application. Présidée par le gouverneur, elle est composée des représentants de tous les ministres impliqués dans la commission nationale. Elle associe également le chef du secteur régional de la garde nationale, le chef de secteur régional de la police nationale, le chef de l'unité régionale de la protection civile, un représentant régional de la société nationale d'électricité et de gaz (STEG), un représentant régional de la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE) et un représentant régional de l'Office national de l'assainissement (ONAS). Ces commissions régionales se réunissent au moins deux fois l'an : une fois au mois de septembre, avant l'entrée de l'hiver et l'autre en mai, avant la saison estivale.

Sur le terrain, à l'échelle locale, des comités de volontaires sont parfois créés pour assister la commission régionale de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours.

En prévention des inondations, certaines municipalités se préparent à la veille de la saison des pluies (août-septembre) en mettant à jour leur propre plan d'intervention d'hydrologie urbaine

## **Contexte & Contraintes:**

A l'échelon régional, les gouvernorats ne sont pas équipés en moyens d'intervention suffisants. Paradoxalement, ce sont les régions les plus vulnérables qui sont parfois les plus démunies en termes de ressources humaines, d'équipement et de moyens de transport appropriés.

Les municipalités sont rarement équipées en moyens conséquents pour faire face aux risques d'inondation et d'enneigement.

Quand le besoin se fait sentir, le gouverneur, président de la commission régionale de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours, peut procéder conformément la réglementation en vigueur, à la réquisition des personnes et des moyens disponibles dans sa zone de compétence.

Aussi bien au niveau national que régional, la RRC pâtit du manque ou déficit en :

- support cartographique des zones à risques et bases de données fiables et actualisées

- informations normalisées pour sensibiliser et alerter les populations locales sur la fréquence et la gravité des aléas.

- procédures administratives adaptées aux temps de crises pour gérer le budget

- financement approprié pour établir des programmes de RRC spécifiques comme la médecine d'urgence et de catastrophe par exemple.

Pour une mutualisation des moyens et des ressources, les participants à la validation du rapport national CaH ont proposé d'intégrer les actions de RRC dans un cadre institutionnel cohérent .Ce cadre aura sa propre assise juridique, son autonomie financière, ses structures administratives, techniques et scientifiques. Il veillera à l'institutionnalisation de la participation de la société civile ainsi qu'à celle des populations locales potentiellement exposées aux risques de catastrophe.

## Priorité d'action 1: Indicateur 4

*Une plateforme multi -sectorielle pour la réduction du risque fonctionne*

Niveau de progrès atteint: 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### Questions clés et moyens de vérification

Les organisations de la société civile, les institutions nationales de planification et de financement, et les organisations clés dans les domaines économiques et du développement sont-elles représentées dans la plate-forme nationale? Oui.

Tous ces partenaires ont été associés aux étapes préliminaires dans l'élaboration du projet de la stratégie nationale de RRC. Il est prévu qu'ils le soient aussi quand le projet de la plateforme nationale multisectorielle viendrait à être finalisé.

<b>Membres de la société civile</b>	Oui
<b>Institutions nationales de planification et de financement</b>	Oui
<b>Organismes sectoriels</b>	Oui
<b>Institutions scientifiques et universitaires</b>	Oui
<b>Organisations de femmes participantes aux plateformes nationales</b>	Oui Ministère de la femme et de la famille
<b>Présidence de la république</b>	Oui

### De quelle autorité la coordination des actions de réduction des risques de catastrophe relève-t-elle ?

<b>Cabinet du premier ministre/président</b>	Oui
<b>Unité de planification et/ou de coordination centralisée</b>	Non
<b>Département de la protection civile</b>	Oui
<b>Ministère de la planification environnementale</b>	Oui
<b>Ministère des finances</b>	Oui
<b>La commission nationale prévention et d'organisation de secours</b>	Oui

### Description:

La Tunisie ne dispose pas encore d'une plate forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe. Cependant, des réunions préliminaires ont déjà eu lieu entre les différents partenaires pour concevoir un tel projet.

C'est dans cette perspective qu'a été mise en route, en coopération avec l'UNISDR et le PNUD-Tunisie, l'application DESINVENTAR, la base de données sur les pertes liées aux catastrophes.

En effet, Il n'existe pas à ce jour, de rapport d'évaluation des impacts socio-économique liés directement ou indirectement aux catastrophes liées à des évènements aussi récurrents que les sécheresses et les inondations.



## **Contexte & Contraintes:**

Le principe de créer une plateforme nationale de RRC est déjà acquis (conseil ministériel, novembre 2012) mais elle ne bénéficie pas encore de cadre juridique approprié. Il est attendu que cette plateforme multisectorielle s'érige en tribune ou forum favorisant l'interaction entre les acteurs clés de la RRC.

Mais faudrait-il pour tendre vers cette synergie, que les administrations sectorielles veuillent bien mettre en partage les informations dont elles disposent et que le public participe à l'alimentation et l'animation de cette plateforme.

Dans cette perspective, les participants à la validation du rapport national CaH ont proposé d'initier une étude portant sur la conception du nouveau cadre institutionnel de la RRC avec pour termes de références prioritaires : l'analyse du cadre actuel, la décentralisation des responsabilités et des ressources au niveau local (municipalités et collectivités territoriales), l'institutionnalisation de la participation communautaire avec le renforcement des capacités des ONG et de la société civile. La même étude devrait accordée une attention particulière à la multiplication des exercices de simulation et les opérations à blanc, grandeur nature.

## Section 4: Priorité d'action 2

*Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce*

### Priorité d'action 2: Indicateur 1

*L'évaluation des risques au niveau national et local basée sur les données concernant les aléas naturels et l'information sur la vulnérabilité est disponible et inclut les facteurs de risque sous-jacents dans les secteurs clés.*

#### Niveau de progrès atteint 2

Un résultat incomplet, avec des améliorations à prévoir, mais des moyens encore limités. Il est prévu d'améliorer ce type d'activités, mais les ressources et les capacités sont actuellement très restreintes.

#### Questions clés et moyens de vérification

Des données nationales d'évaluation multirisque permettent-elles d'éclairer les décisions de planification et de développement? Non

<b>Evaluation multirisque</b>	Non
<b>% d'écoles et d'hôpitaux</b>	N/A
<b>Ecoles vulnérables aux catastrophes</b>	N/A
<b>Vulnérabilité désagrégée des genres et capacités d'évaluation</b>	Non
<b>Standards nationaux pour l'évaluation des multirisques</b>	Non
<b>Evaluation des risques conservée dans une base de données centralisée (institution responsable)</b>	Non
<b>Format uniformisé pour l'évaluation des risques</b>	Non
<b>Format d'évaluation des risques personnalisé par l'utilisateur</b>	Non
<b>Les risques futurs/probables sont-ils évalués ?</b>	Non
<b>Veillez énumérer les secteurs ayant déjà utilisé des évaluations des risques de catastrophe comme pré-requis à la programmation et à la planification de développement sectoriel.</b>	La santé, l'équipement, l'agriculture et le transport (institut national de la météorologie)

#### Description:

L'absence d'une plateforme multirisque n'a pas empêché la Tunisie de prendre des initiatives pour mettre en place des systèmes spécifiques de surveillance.

L'Institut National de Météorologie, relevant du Ministère du Transport, dispose d'un réseau qui quadrille tout le pays. Il est outillé pour donner les informations aux différents opérateurs

(navigation aérienne et maritime, pêche, agriculture, tourisme...) ainsi qu'à l'ensemble des citoyens, sur de très nombreux risques :

- risques hydro météorologiques : hauteur et intensité des pluies, orages, chute de neige et de grêle.
- risques de tempêtes en mer et de tempête de sable.
- risques thermiques : les vagues de chaleurs comme les vagues de grand froid.
- les secousses telluriques
- la marégraphie pour suivre la variation du niveau de la mer.

D'autres réseaux de surveillance sont en place et concernent notamment :

- l'annonce des invasions acridiennes,
- la prévention épidémiologique relevant du Ministère de la Santé. Le système en place consiste en un réseau de surveillance et de cartographie des risques pour anticiper sur les maladies contagieuses et épidémiques. Ainsi, si l'alerte précoce relative au virus H1N1 a bien fonctionné, c'est grâce surtout à la diffusion de messages préventifs, relayée par une information très soutenue, à la limite de la surmédiatisation.
- le réseau national de détection des rayonnements ionisants.

Au début de chaque saison estivale, propice au déclenchement du feu, l'ONPC et la Direction Générale des Forêts mobilisent des unités d'intervention et des équipements (colonne mobile, unité d'alerte précoce...) pour les installer dans les zones forestières à haut risque d'incendie.

Quant au Ministère de la Défense Nationale, il mobilise pendant les périodes de haut risque d'incendies de forêts, environ 2000 militaires équipés avec les moyens nécessaires (hélicoptère, avion C 130, véhicules avec des rampes de lancement d'eau, extincteurs...). Il met 1600 militaires équipés avec les moyens nécessaires de sauvetage (zodiac, engin lourd, pompe à fort débit...) en état d'alerte pour faire face au risque inondation et tempêtes de neige. Il constitue au niveau de chaque unité militaire, une équipe d'intervention de 26 militaires, formés et équipés de pulvérisateurs et de vêtements appropriés en prévision de la lutte antiacridienne.

## **Contexte & Contraintes**

Les données obtenues au niveau des réseaux d'observation et d'alerte ne sont pas stockées dans une base centralisée et mise en partage. Ce cloisonnement ne favorise pas l'élaboration de format uniformisé pour l'évaluation des risques.

Pour palier à ces lacunes, les participants à la validation du rapport national CaH ont proposé de :

- réviser la réglementation actuelle en matière de RRC
- identifier et unifier les indicateurs de risques de catastrophe, les publier et les diffuser
- élaborer un format uniformisé dans l'évaluation des risques.
- redéfinir le concept de catastrophe et réviser les bases juridiques actuelles s'y rapportant.
- créer une structure qui assure l'évaluation et le suivi post- catastrophe
- renforcer la capacité des gouvernorats et des délégations en matière de RRC.

Ils ont rappelé également que la RRC n'est pas seulement une affaire de logistiques et de moyens matériels à mobiliser. C'est aussi, une mentalité à acquérir pour arriver à penser le risque et l'intérioriser.

Au-delà de la mise en place des systèmes d'alerte précoce qui reste une priorité d'action, un effort considérable est à entreprendre pour pouvoir passer de la « culture de réaction » où le citoyen ne réagit que par temps de catastrophe à une « culture proactive » qui l'incite à anticiper sur l'évènement avant qu'il ne devienne catastrophe. Il convient à ce titre, de responsabiliser la société civile et le secteur privé pour qu'ils agissent non pas en sujets passifs mais en acteurs actifs, partenaires à part entière dans la prévention des catastrophes.

## Priorité d'action 2: Indicateur 2

*Des systèmes sont en place pour évaluer, archiver et disséminer les informations nécessaires sur les aléas et les vulnérabilités*

Niveau de progrès atteint : 2

Un résultat incomplet, avec des améliorations à prévoir, mais des moyens encore limités. Il est prévu d'améliorer ce type d'activités, mais les ressources et les capacités sont actuellement très restreintes.

### Questions clés et moyens de vérification

Les pertes et aléas dus aux catastrophes sont-ils systématiquement enregistrés et analysés? Non

<b>Des bases de données des pertes dues aux catastrophes existent et sont régulièrement mises à jour.</b>	Non
<b>Des rapports sont produits et utilisés pour la planification par les ministères des finances, de la planification et des différents secteurs (à partir des bases de données sur les catastrophes et des systèmes d'information)</b>	Non
<b>Les aléas font l'objet d'un suivi cohérent au travers des localités et des subdivisions territoriales</b>	Oui pour certains aléas, notamment les aléas hydrométéorologiques et sismotectonique.

### Description:

Après chaque catastrophe d'ampleur, l'administration tunisienne rend compte des pertes en vies humaine, en cheptels, en infrastructures et bâtiments. Il s'agit le plus souvent de rapports sectoriels établis par les services des Ministères directement concernés : la Santé, l'Intérieur, l'Agriculture, l'Equipement... Mais il n'existe pas de rapport d'évaluation systématique des impacts socio-économique liés directement ou indirectement aux catastrophes, ni d'ailleurs de rapport d'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention ou d'atténuation.

### Contexte & Contraintes

Les principaux intervenants dans la gestion des catastrophes disposent de leurs propres bases de données. Il n'existe pas par contre de base de données commune, en partage.

## Priorité d'action 2: Indicateur 3

*Des systèmes d'alerte précoce sont en place pour la plupart des aléas naturels et transmis aux communautés.*

### Niveau de progrès atteint 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### Questions clés et moyens de vérification

Les pays sujets aux risques sont-ils alertés à temps des risques à venir?

Oui mais pas systématiquement

<b>Les systèmes d'alerte précoces agissent efficacement</b>	Oui pour les systèmes d'alerte sanitaire et partiellement pour les alertes hydrométéorologiques
<b>Préparation au niveau local</b>	Non
<b>Systemes et protocoles de communication utilisés et mis en application</b>	Oui pour ce qui est des deux Ministères qui sont sollicités lorsque le danger est imminent : l'Intérieur et la Défense Nationale
<b>Implication des médias dans la dissémination des systèmes d'alertes précoces</b>	Oui mais au cas par cas, l'implication des médias n'est pas systématisée

### Description

Les systèmes de veille et d'alertes précoces concernent :

- certains risques d'inondation
- certains risques de tempête de sable
- les risques de tempête en mer
- les risques de tempête de neige
- les risques d'invasion acridienne
- les risques de propagation des épidémies humaines
- les risques de propagation des épidémies animales
- le risque radioactif

Au vu de l'enjeu socioéconomique que représentent les risques hydrologiques (sécheresse et inondation), Il convient de procéder à une révision de la méthode d'exploitation des données hydrométéorologiques et de développer des systèmes d'alerte précoce spécifiques à la prévention des sécheresses et des inondations. Cet effort nécessite le renforcement des capacités de l'Institut National de la Météorologie.

### Contexte & Contraintes

Les contraintes sont multiples :

- les systèmes d'alertes ne sont pas généralisés pour couvrir tout le territoire
- ils ne couvrent pas non plus tous les aléas naturels auxquels le pays est exposé
- Ils nécessitent une maintenance assidue et un renouvellement de leur équipement au rythme des progrès technologiques, notamment en NTIC.
- l'insuffisance des moyens financiers pour mettre en place et généraliser les systèmes

d'alerte

- un déficit chronique en ressources humaines affectées à plein temps aux services de la RRC.

Récemment, une commission d'experts reconnus a été constituée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté n°93 du 2 mars 2012) pour évaluer la gestion de la catastrophe due aux inondations catastrophiques qui ont frappé le Nord Ouest du pays en février 2012. Cette commission a notamment recommandé de :

-rendre les systèmes d'alerte précoce plus efficaces, de renforcer les capacités en particulier au niveau des barrages, de pallier au départ à la retraite et de moderniser les outils et techniques d'observation et de mesures

-créer une cellule d'alerte « spécial inondation » au sein même de l'Institut National de la Météorologie

-réviser le code des eaux, surtout les articles qui traitent des inondations. Il s'agit non seulement d'atténuer leurs effets mais aussi de mobiliser la part des eaux de ruissellement par temps de crues (lors de ces mêmes inondations de février 2012, environ 2,5 milliards de mètres cubes d'eau sont partis à la mer soit autant que le volume du ruissellement moyen annuel qui est 2,6 milliards). C'est une « perte importante » à récupérer quand on réalise que le ruissellement annuel est très variable, avec des extrêmes allant de 11 en année pluvieuse à 1 milliard seulement en année sèche.

Cette dernière recommandation est venue aussi pour souligner l'importance que revêt une élaboration concertée du plan national de lutte contre les inondations, d'une part, et de son pendant, le plan national de lutte contre les sécheresses, d'autre part.

## Priorité d'action 2: Indicateur 4

*L'évaluation des risques au niveau national et local prend en compte les risques transnationaux dans le but d'établir une coopération régionale sur la réduction du risque.*

### Niveau de progrès atteint 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### Questions clés et moyens de vérification

Votre pays participe-t-il à des actions régionales ou infrarégionales de réduction des risques de catastrophe? Oui

<b>Mise en place et maintien d'un suivi des aléas au niveau régional</b>	Oui pour certains aléas
<b>Évaluation des risques au niveau régional ou infrarégional</b>	Oui les risques d'origine biologique : l'invasion acridienne, la propagation virale ou cryptogamique
<b>Alerte rapide régionale ou infrarégionale</b>	Non sauf pour les risques d'origine biologique (épidémies et invasion acridienne) et parfois les feux de forêts
<b>Définition et mise en œuvre de protocoles pour le partage transfrontalier d'informations</b>	Non
<b>Définition de stratégies et de cadres d'action régionaux et infrarégionaux, et affectation de ressources à ceux-ci</b>	Non

### Description:

Nombreuses actions de RRC sont menées avec l'appui de la coopération internationale. A titre d'exemples, le Ministère de la Défense Nationale participe à des opérations à blanc d'envergure, à l'instar de :

- la simulation de catastrophe naturelle par suite de tremblement de terre (opération dans le cadre 5+5 Défense/ SOLIDARIDAD à Grenada en Espagne en 2006),
- la simulation d'une invasion acridienne d'ampleur ( opération dans ce même cadre 5+5 avec le Ministère de la défense français en 2008//2009.)
- l'organisation de secours par suite d'une catastrophe chimique selon la simulation ASSISTEX III.
- les exercices de secours médical (MIDLITE) organisés annuellement par la direction de la santé militaire en coopération avec la contre partie américaine
- l'organisation en 2012/2013 dans le cadre de « l'amitié 12 » de la simulation d'une catastrophe chimique en coopération entre l'ONPC, l'Office National de la Protection Civile, l'armée tunisienne et son homologue, l'armée française.

Une coopération opérationnelle (sur le terrain) est instaurée entre les cadres de l'ONPC et la Direction des Forêts avec leurs homologues algériens. Cette coopération est fortement sollicitée lors du déclenchement des feux de forêts.

La coopération devient plus large, associant les autres pays du Maghreb et du Sahel, quand il s'agit de la lutte antiacridienne.

## **Contexte & Contraintes:**

Ces coopérations ne sont pas généralisées et ne couvrent pas tous les aléas. Une gestion durable des sécheresses et des inondations nécessite des mesures qui dépassent les frontières nationales et par conséquent la mise en œuvre de protocoles transfrontaliers pour le partage de l'information en matière de RRC. C'est dans cette perspective qu'un système d'alerte précoce à la sécheresse a été initié par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) dans le cadre du projet SMAS (Système Maghrébin d'Alerte à la Sécheresse).

Le manque de moyens humains et financiers constitue l'une des entraves à la généralisation des systèmes d'alerte précoce. La solidarité internationale pourrait y jouer un rôle important en renforçant les capacités nationales en la matière. Mais faudrait-il que les bailleurs de fonds fassent de la RRC un réel investissement et une priorité dans leur aide aux pays en développement.

En effet, l'aide internationale qui va à la RRC est restée jusqu'à présent quasi négligeable eu égard des besoins de pays naturellement vulnérables comme la Tunisie. Selon, l'OCHA (Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires), l'aide à la RRC pour l'Afrique s'élève à 3% de l'enveloppe totale accordée au titre de l'aide humanitaire, soit 1% de l'APD, l'aide publique au développement. Un investissement conséquent dans la RRC se traduira sûrement par une amélioration de la résilience des populations exposées aux risques de catastrophes et entraînera de fait une économie aussi conséquente sur les sommes à fonds perdu qui vont directement à l'aide humanitaire par temps d'urgences.



## Section 5: Priorité d'action 3

*Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux*

---

### Priorité d'action 3: Indicateur 1

*Des informations relatives aux aléas sont disponibles et accessibles à tous les niveaux, pour tous les acteurs (à travers des réseaux, et le développement de systèmes d'échanges d'information)*

#### Niveau de progrès atteint 2

Un résultat incomplet, avec des améliorations à prévoir, mais des moyens encore limités. Il est prévu d'améliorer ce type d'activités, mais les ressources et les capacités sont actuellement très restreintes

#### Questions clés et moyens de vérification

Y a-t-il un système national d'information sur les catastrophes? Non

<b>Diffusion proactive de l'information</b>	Non
<b>Mise en place de mécanismes d'accès/diffusion (Internet, programmes d'information radiotélévisés)</b>	Non, sauf pour certains aléas en tant que facteurs de risques (à ne pas confondre avec les catastrophes qu'ils peuvent engendrer)
<b>Fourniture d'information avec consignes proactives de gestion des risques de catastrophe</b>	Non

#### Description:

Les différents services publics (Institut National de la Météorologie, Service géologique, Direction de l'hydrologie urbaine, Direction des ponts et chaussées, Direction des Barrages, Direction de la Production végétale et animale, l'Institut Pasteur, Direction de la santé...) disposent d'informations sur les aléas, leur nature, intensité, récurrence et cartographie pour certains événements. Mais ces informations ne sont pas accessibles à tous les acteurs de la RRC, notamment la société civile et les ONG directement concernées.

Pour faciliter l'accès à l'information, le Ministère de l'Environnement a entrepris depuis 2012, avec l'aide de l'UNISDR et du PNUD-Bureau de Tunis, la construction d'une base de données relative à l'inventaire des catastrophes et leurs conséquences (le projet DESINVENTAIR actuellement en réalisation). Il reste à mettre en place une plateforme nationale regroupant tous les acteurs de la RRC pour faire vivre et évoluer cette base des données.

Au niveau de la sensibilisation du public, l'Office National de la Protection Civile organise des séminaires périodiques pour échanger les informations entre experts sur la gestion de catastrophes récurrentes (inondations et feux de forêts). Il développe à l'occasion de chaque journée mondiale de la protection civile, une thématique particulière à la quelle sont

invités tous les acteurs de la RRC.

Le Ministère de la Défense Nationale organise de son côté, des cycles formation continue en matière de RRC. Ces cycles peuvent prendre plusieurs formes et se dérouler à l'occasion de :

- l'organisation de manœuvres pour mener des opérations à blanc en simulant une catastrophe naturelle ou technologique
- la participation active à des séminaires ou à des exercices de simulation de catastrophes naturelles ou technologiques
- l'organisation, annuellement, d'exercices de secours médical (MIDLITE) par la direction de la santé militaire en coopération avec la contre partie américaine.

## **Contexte & Contraintes**

Plusieurs SIG (Systèmes d'Informations Géographiques) sont mis en place dans différents Ministères, Instituts et Offices. Mais de structure verticale, ces SIG ne communiquent pas entre eux et ne facilitent pas le partage et l'échange des données entre les différents acteurs de la RRC.

Un effort important reste à entreprendre en direction des masses media, et à travers eux en direction du grand public pour le sensibiliser à la RRC. Il est proposé d'élaborer des plans – média spécial RRC, utilisant tous les supports d'information et de communication, ciblant toutes les catégories de population, en zones rurales comme en zones urbaines, et déclinés à tous les échelons national, régional et local.

## Priorité d'action 3: Indicateur 2

*Les programmes scolaires, le matériel d'éducation ainsi que les formations incluent la réduction du risque ainsi que les concepts et pratiques de reconstruction.*

Niveau de progrès atteint : 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### Questions clés et moyens de vérification

La réduction des risques de catastrophe est-elle incluse dans les programmes de l'éducation nationale? Oui

<b>A l'école primaire</b>	Oui
<b>Au secondaire</b>	Oui
<b>A l'université</b>	Oui
<b>Dans l'enseignement professionnel</b>	Oui

### Description:

Plusieurs actions de RRC sont menées dans les établissements scolaires, les facultés, les écoles d'ingénieurs civiles et dans les établissements relevant du Ministère de la Défense Nationale et du Ministère de l'Intérieur.

Des sessions de formation aux secourismes sont régulièrement assurées par le Croissant Rouge tunisien dans les écoles, collèges, lycées et universités.

Certaines associations spécialisées comme l'ANIMET (Association Nationale Indépendante des Médecins et Etudiants Tunisiens) et la STMC (Société Tunisienne de Médecine de Catastrophes) organisent à l'intention de la société civile, des cycles de formation en matière de médecine d'urgence et de catastrophe. L'Office National de la Protection Civile a son propre centre de formation où il est habilité de par le décret 99-2428 du 1/11/1999, à faire appel aux volontaires civils.

Des manifestations thématiques sont organisées par les instances nationales seules ou en coopération avec les instances internationales. Il en est ainsi de la journée tenue le 13/12/2011 sur le rôle de la communication dans la RRC. Elle a eu lieu à l'occasion de la Journée Internationale de prévention des catastrophes, avec l'appui de la coopération japonaise, le SIPC/ONU et le PNUD, en présence de participants venant d'Afrique francophone et du Maghreb

Le Congrès National de la Médecine de catastrophe qui se tient annuellement, est devenu une tradition .Il est déjà à sa vingtième session.

Le Ministère de la Santé organise en étroite collaboration avec le Ministère de l'Education, des cycles de formation sur la prévention des catastrophes en milieu scolaire. Les cycles organisés en 2011 et 2012, ont donné lieu à la diffusion d'une documentation adaptée et à l'organisation d'ateliers qui ont fait participer conjointement les élèves avec leurs enseignants.

Des modules relatifs à la RRC ont été introduits ces dernières années dans les cursus LMD de nombreuses institutions universitaires. Certaines formations sont érigées au niveau Mastères : Mastère professionnel de géorisques à Faculté des Sciences de Bizerte et Mastère de recherche à la Faculté des Sciences de Tunis

## **Contexte & Contraintes**

L'éducation au risque ne fait pas encore partie des programmes officiels arrêtés par le Ministère de l'Education. Elle n'est pas non plus étendue à toutes les institutions universitaires.

Pour ce qui est de la recherche scientifique, la RRC ne bénéficie pas de programmes spécifiques. La recherche menée, sectorielle, ne couvre pas la totalité des risques avérés en Tunisie. La définition de son contenu est laissée le plus souvent à l'appréciation de l'institution de recherche qui, faudrait-il le rappeler, ne dispose pas de budgets appropriés, spécial RRC.

Le développement de l'éducation au risque et la diffusion de la culture de prévention en milieu scolaire nécessitent le renforcement du réseau des formateurs, surtout aux niveaux régional et local.

Le Ministère de l'Environnement a développé un temps, des programmes d'éducation relative à l'environnement. Mais ces programmes, fort médiatisés du reste, n'ont guère abordé les aspects relatifs à la RRC

Pour ce qui est de la société civile, son intervention n'est pas encore institutionnalisée, notamment lorsqu'il s'agit du volontariat. Son rôle gagnerait à être reconnu sur le plan juridique, son domaine d'intervention clairement défini, et les volontaires préalablement initiés à la RRC dans le cadre de programmes de formations continues de courte durée.

## Priorité d'action 3: Indicateur 3

*Des méthodes de recherche et des instruments pour évaluer les risques multiples ainsi que des analyses de coût sont en place, et renforcés.*

Niveau de progrès atteint : 2

Un résultat incomplet, avec des améliorations à prévoir, mais des moyens encore limités. Il est prévu d'améliorer ce type d'activités, mais les ressources et les capacités sont actuellement très restreintes

### Questions clés et moyens de vérification

La réduction du risque de catastrophe est-elle incluse dans le budget national pour la recherche appliquée? Non

Recherche sur les programmes et les projets	Non, sauf pour certains aléas
Mise en application/utilisation de résultats de recherche, produits ou études par des institutions publiques et privées	Non, sauf pour les résultats concernant certains aléas
Etudes sur les coûts et les bénéfices de la réduction de catastrophes	Non

### Description

Des recherches sur la gestion des risques sont menées soit dans des organismes professionnels comme l'Office National des Mines et l'Institut National de la Météorologie soit dans des institutions universitaires : faculté des sciences, écoles nationales d'ingénieurs, centres et instituts de recherche. Ces recherches sont orientées plutôt vers l'étude et la connaissance des aléas. Elles ne portent qu'occasionnellement sur la vulnérabilité et la résilience en tant que facteurs intervenant dans l'analyse des risques.

### Contexte & Contraintes

Un effort reste à entreprendre pour sensibiliser les instances nationales qui sont en charge de la politique nationale de la recherche scientifique. Cet effort interpelle toutes les tutelles de la recherche : Ministères de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, de la santé, de l'industrie, des nouvelles technologies, du transport...

Des PNR (Programmes Nationaux de Recherche) RRC gagneraient à être pensés, budgétisés et menés en partenariat, notamment avec les pays qui ont une tradition en matière de recherche sur la RRC.

## Priorité d'action 3: Indicateur 4

*Des campagnes d'information au niveau national existent pour créer une culture de prévention avec une diffusion dans les communautés urbaines et rurales*

Niveau de progrès atteint : 2

Un résultat incomplet, avec des améliorations à prévoir, mais un degré d'engagement et des moyens encore limités. Il est prévu d'améliorer ce type d'activités, mais les ressources et les capacités sont très restreintes.

### Questions clés et moyens de vérification

Les campagnes d'éducation du public sur la réduction des risques de catastrophe destinées aux collectivités et autorités locales exposées incluent-elles les risques de catastrophe? Non

<b>Campagnes d'éducation du public mieux sensibilisé aux risques</b>	Non
<b>Formation du gouvernement local</b>	Non
<b>Gestion des catastrophes (préparation et intervention d'urgence)</b>	Oui
<b>Gestion préventive des risques (risques et vulnérabilités)</b>	Non
<b>Consignes de réduction des risques</b>	Non
<b>Accessibilité de l'information sur la réduction du risque de catastrophes au niveau des communautés</b>	Non

### Description:

Des campagnes sensibilisation sont menées à travers les médias de masse, à l'intention du grand public.

Certaines actions sont menées dans les zones frontalières, en collaboration avec les équipes locales à l'instar de ce qu'entreprend l'Office National de la Protection Civile avec son homologue algérien.

La liberté de la presse que connaît la Tunisie depuis janvier 2011 a eu son impact positif pour alerter sur l'arrivée imminente de certains dangers (cf. la diffusion continue par les radiotélévisions publiques et privées de messages alertant les responsables locaux de la montée des eaux lors des inondations qui ont frappé le Nord Ouest en février 2012).

### Contexte & Contraintes

Les campagnes de sensibilisation revêtent souvent un caractère circonstanciel. Les pouvoirs publics redoutaient jusqu'à il n'y a pas si longtemps, de discuter l'idée même de la catastrophe en puissance. Ils ne se résignaient à le faire que lorsque la catastrophe est déjà là. C'est dit pour souligner les rôles attendus de la diffusion de la culture de la prévention et de l'approche proactive pour anticiper sur la survenue de la catastrophe.

Avec l'urbanisation spontanée que connaissent certaines agglomérations urbaines, parfois en flagrante contradiction avec le plan d'aménagement et la réglementation municipale, la vulnérabilité augmente et la réduction des risques de catastrophe devient un enjeu pour de nombreuses villes installées aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur du pays. Le programme « **pour des villes résilientes** » est venu pour répondre à certaines de leurs préoccupations.

Ce programme nécessite une mise à niveau qui apporterait son plus à :

- une meilleure connaissance du territoire et des aléas qui peuvent affecter la ville résiliente.
- une approche partagée et uniformisée du risque entre les différents acteurs de la RRC
- une familiarisation avec un ensemble d'outils et de savoir-faire appropriés, comme la gestion des bases de données, le développement et l'utilisation courante des Systèmes d'Information Géographique.

A ce jour, peu de villes tunisiennes, excepté la ville d'Ain Drahm relevant du gouvernorat de Jendouba dans le Nord-Ouest du pays, ont exprimé leur intention de s'engager dans le cadre du programme 2010-2015 « **pour des villes résilientes** »

Lors de la plate-forme arabe qui s'est tenue à El-Aqaba en mai 2013, les participants, dont les villes de Tunis-Capitale et de Bou-Salem, ont adopté la *Déclaration arabe sur la réduction des risques de catastrophes dans les villes*. Cette Déclaration a retenu trois objectifs :

- consacrer au moins 1% de leur budget annuel à la RRC,
- préparer un rapport d'évaluation des risques afin de mieux planifier le développement urbain
- mettre en œuvre au moins une loi destinée à améliorer la sécurité en milieu urbain.

## Section 6: Priorité d'action 4

Réduire les facteurs de risque sous-jacents

---

### Priorité d'action 4: Indicateur 1

*La réduction des risques de catastrophe est un objectif intégral pour les politiques et plans d'environnement incluant la planification et la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.*

Niveau de progrès atteint 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

#### Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il un mécanisme pour protéger et restaurer les services régulateurs pour les écosystèmes ? Oui

<b>Législation pour la protection des espaces</b>	Oui
<b>Paielements pour les services des écosystèmes</b>	Non
<b>Planification intégrale (par exemple la gestion des zones côtières)</b>	Non
<b>Evaluation des impacts environnementaux</b>	Oui
<b>Projets et Programmes sur le changement Climatique</b>	Oui

#### Description:

Pour rappel, le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué par la loi n° 94-122 du 28 novembre 1994 stipule dans son article 11 que les projets d'aménagement, d'équipement et d'implantation d'ouvrages pouvant affecter l'environnement naturel par leur taille ou impacts, sont soumis à une étude préalable d'impact. Sont fixés par décret les conditions d'application, les éléments constituant l'étude d'impact ainsi que la liste des projets d'aménagement, d'équipement et d'implantation d'ouvrages qui sont soumis aux procédure d'études d'impacts.

#### Contexte & Contraintes

Le cadre institutionnel actuel (cf. Sction3/ priorité d'action 1/ indicateur 1) est relativement étoffé en mesures et règlements relatifs aux risques naturels et technologiques. Mais les participants à la validation du rapport national CaH ont proposé de le refondre complètement, jugeant que son impact n'est pas ressenti au niveau du vécu des populations potentiellement exposées aux risques de catastrophe et que sa réglementation n'intègre que partiellement les fonctions de prévention. En plus, cette réglementation n'est pas toujours respectée, surtout durant ces années de post-révolution, marquées par la recrudescence des comportements dévastateurs pour l'environnement (décharges sauvages, réalisation de travaux sans permis de construire, non respect des études d'impact...) Par manque de moyens humains et matériels suffisants, les services de contrôle et de suivi, sont souvent débordés, n'arrivant pas à relever et verbaliser toutes les contraventions.



## Priorité d'action 4: Indicateur 2

*Des politiques et des plans sociaux de développement sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque.*

Niveau de progrès atteint : 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il des réseaux de protections sociales augmentant la résilience des constructions, des communautés, des quartiers? Oui

<b>Assurances pour les cultures et les Propriétés</b>	Oui
<b>Plans de garantie de l'emploi intérimaire</b>	Non
<b>Transferts d'argent sous réserve ou non</b>	Non
<b>Micro financement (épargne, emprunts, etc.)</b>	Oui
<b>Micro assurances</b>	Non

### Description:

La Tunisie a misé sur le développement humain pour compenser son faible potentiel en ressources naturelles et énergétiques fossiles. Un progrès conséquent a été accompli depuis son indépendance. Il s'est traduit par une nette amélioration de l'espérance de vie et une réduction importante de l'analphabétisme. L'IDH (Indice de Développement Humain, utilisée à partir de 1990) a connu la progression suivante : 0.45 en 1980, 0.54 en 1990, 0.63 en 2000, 0.76 en 2009, 0,71 en 2012 .Ces valeurs placent la Tunisie au dessus de la moyenne mondiale mais en deçà des pays émergents.

### Contexte & Contraintes

Il reste que l'IDH, valeur moyenne composite, masque les disparités régionales. Les niveaux d'éducation et de développement économique les plus élevés sont dans Tunis métropole et les zones côtières, les régions intérieures passant au second plan. Excepté le programme de développement rural PDR (devenu PDRI, 1986-1992), la politique de l'Etat envers les régions intérieures a relevé le plus souvent de l'action sociale que de l'investissement dans des projets de développement. En ciblant ses zones d'intervention, la société civile a souvent joué un rôle certes limité, mais mieux ciblé dans l'atténuation de la vulnérabilité et l'organisation de l'élan de solidarité post-catastrophe. Son rôle est devenu incontournable dans toute stratégie de RRC.

Le patrimoine matériel et immatériel des populations locales peut être valorisé dans une perspective de consolidation de leur résilience aux aléas auxquels elles sont potentiellement exposées. Il s'agit en particulier comme l'ont proposé les participants à la validation du rapport national du CaH, de réhabiliter les techniques hydroagricoles traditionnelles de captage des eaux pluviales (jessours, meskat, épandage des eaux de crues ou inondation dirigée, mejen...) et de renouer avec le savoir-faire local de conservation des denrées alimentaires (l'oula) en prévision des ruptures de stocks par temps de catastrophe.

## Priorité d'action 4: Indicateur 3

*Des politiques et des plans ont été mis en œuvre dans chaque secteur de production et de l'économie afin de réduire la vulnérabilité des activités économiques*

Niveau de progrès atteint : 2

Un résultat incomplet, avec des améliorations à prévoir, mais un degré d'engagement et des moyens encore limités. Il est prévu d'améliorer ce type d'activités, mais les ressources et les capacités sont très restreintes

### Questions clés et moyens de vérification

Les risques et bénéfices de la réduction du risque de catastrophe sont-ils inclus dans la planification d'investissements publics? Oui, Partiellement

<b>Systemes publics nationaux et sectoriels d'investissements incluant la réduction du risque de catastrophes</b>	Oui lorsqu'il s'agit de certains projets structurants et d'établissements classés
<b>Veillez fournir des exemples spécifiques (infrastructures publiques, transports et communication, ressources économiques et facteurs de production</b>	Centrales électriques, infrastructures portuaires et aéroportuaires, réservoirs d'eau potable, tronçons d'autoroute, terres agricoles
<b>Investissements dans la modification des infrastructures, incluant les écoles et les hôpitaux.</b>	N/A

### Description:

La plupart des administrations, notamment les services publics de première nécessité (santé, eau potable, électricité, communication) ont des plans d'urgence qui sont activés le moment venu. Certaines entreprises ont déjà initié des démarches visant la réduction de leur vulnérabilité.

Des programmes spécifiques sont menés pour assurer la protection des ressources naturelles aménagées. Ils concernent la protection des périmètres irrigués et des terres agricoles contre la dégradation et l'érosion, la protection des retenues de barrages contre l'envasement et l'eutrophisation, et l'entretien des pistes d'accès et le désherbage des bandes pare-feu pour la prévention des incendies de forêts.

### Contexte & Contraintes

Le libéralisme économique aidant, de nombreuses entreprises guidées par la loi du marché ont tendance à reléguer certaines contraintes réglementaires relatives la RRC, au second plan.

L'extension urbaine non contrôlée est devenue un facteur qui aggrave la vulnérabilité, certaines extensions se développant parfois en pleines zones inondables, en totale contradiction avec la réglementation en vigueur.

## Priorité d'action 4: Indicateur 4

*La planification et la gestion des établissements humains intègrent des éléments de réduction du risque, y compris l'intégration des normes de construction.*

Niveau de progrès atteint 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### Questions clés et moyens de vérification

Y a-t-il des investissements pour la réduction des risques pour les zones urbaines vulnérables? Oui

<b>Investissements dans les infrastructures de drainage dans les zones inondables</b>	Oui dans certaines zones pour rabaïsser le niveau des nappes et évacuer les eaux pluviales
<b>Stabilisation des pentes dans les zones sujettes aux glissements de terrains</b>	Oui
<b>Formation des maçons aux technologies de construction sûres</b>	Non
<b>Octroi de terres sans risque aux ménages et aux collectivités à faible revenu</b>	Non
<b>Intégration du risque dans la réglementation relative au zonage des terres et à l'aménagement immobilier privé</b>	Oui
<b>Réglementation de la délivrance des titres de propriété</b>	Oui

### Description:

La Tunisie dispose d'un code d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Il prend en compte différents aléas (inondations, séismes...). Des clauses définissent les périmètres d'interdiction et les études d'impact sont rendues obligatoires lors de la programmation de nouveaux projets. En principe, le Ministère de l'Équipement et de l'Environnement est chargé, à travers son administration centrale (Direction des bâtiments civils, de l'urbanisme, de l'hydrologie urbaine, des ponts et chaussées) et ses directions régionales créées au niveau de chaque gouvernorat, de veiller à l'application de ce code de l'aménagement de territoire et d'urbanisme. Le constat sur le terrain est tout autre. Le non-respect des plans d'aménagement est devenu alarmant, un facteur qui accroît la vulnérabilité face aux inondations et impacte la résilience des zones urbaines et périurbaines.

### Contexte & Contraintes

Il y a un besoin largement exprimé par tous les acteurs de la RRC pour :

- instaurer un système de contrôle plus efficace
- appliquer avec fermeté la réglementation en matière de prévention des risques,
- responsabiliser les citoyens et les collectivités locales
- organiser des sessions de sensibilisation et de formation au profit des acteurs concernés.
- réviser la durée de validité des plans d'aménagement et refondre le schéma national actuel de l'aménagement du territoire

## Priorité d'action 4: Indicateur 5

*La réduction des risques de catastrophe est intégrée dans les processus de reconstruction et de réhabilitation*

### Niveau de progrès atteint 2

Un résultat incomplet, avec des améliorations à prévoir, mais un degré d'engagement et des moyens encore limités. Il est prévu d'améliorer ce type d'activités, mais les ressources et les capacités sont très restreintes

### Questions clés et moyens de vérification

Les programmes après catastrophe intègrent-ils explicitement un budget pour la réduction des risques et un relèvement résilient ? Oui

<b>% des fonds pour la reconstruction alloués à la réduction du risque de catastrophes</b>	0
<b>Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe des autorités locales pour les opérations d'intervention et de relèvement</b>	Oui
<b>Évaluation des risques lors de la planification des opérations de relèvement et de reconstruction avant et après catastrophe</b>	Oui
<b>Mesures prises dans le domaine du genre humain dans la phase de rétablissement après une catastrophe</b>	Non

### Description:

La Tunisie n'a pas instauré encore de fonds propres pour indemniser les ayants droits des dommages causés par les catastrophes. Elle dispose seulement de fonds à vocation préventive, créés non pas par des lois spécifiques mais à l'occasion du vote de la loi de finance. Il en est ainsi :

-du FODEP, Fonds de Dépollution, créé par la loi de finance de 1993(loi 92-122de 1992). Il finance des projets de dépollution mais n'indemnise pas les victimes des catastrophes environnementales.

-du FLCD, Fonds de Lutte Contre la Désertification, créé en 1998

-du FPPEE, Fonds de la Protection et de l'Esthétique de l'Environnement, créé en 2004.

Une revendication récurrente est la création d'un fonds de calamités naturelles mais elle continue de buter sur des difficultés d'ordre institutionnel. Si les feux de forêts ou l'inondation sont classés de par la loi de juin 1991 en calamités naturelles, il n'en est pas de même pour le risque d'enjeu qu'est la sécheresse. Pour y faire face, l'Etat a tenté de mettre en place un système d'indemnisation des agriculteurs sinistrés. La loi de finance pour la gestion 1987 a porté création du FMIDACN (fonds de mutualité pour l'indemnisation des dommages agricoles dus aux calamités naturelles). Le décret n°88-949 du 21 Mai 1988 a défini les modalités et les conditions d'intervention et de gestion de ce fonds. Mais le système mis en place n'a pu fonctionner pour répondre aux attentes des populations affectées par les sécheresses chroniques.

Il convient de préciser que lors de sécheresses d'ampleur, un décret est publié pour délimiter les zones de grandes cultures sinistrées (cf. à titre d'exemple, le décret 2008-3172 du 6 octobre 2008 pour la sécheresse de 2007/2008 ou le décret 2010-1901 du 06/08/2010 pour la sécheresse 2009/2010). Les agriculteurs déclarés sinistrés bénéficient du report dans le remboursement des crédits contractés auprès des institutions de financement.

Le recours aux polices d'assurance concerne les risques d'incendie et les risques de grêle pour couvrir les productions végétales et le risque de certaines épidémies pour couvrir le cheptel. Ces polices d'assurance sont exigées par les banques pour autoriser le déblocage des tranches de crédits contractés par les agriculteurs. Récemment(2013), l'AFD (Agence Française de Développement) a accordé un don financier au Ministère de l'Agriculture pour mener une étude sur la mise en place d'un projet pilote d'assurance contre la sécheresse.

## **Contexte & Contraintes**

Tout le monde admet qu'une approche rationnelle du risque qui rompt avec « el-maktoub » pour pondérer l'aléatoire et prévenir les catastrophes, a un coût financier.

Mais pour des politiques pris par la gestion du quotidien, ce coût financier n'est pas souvent considéré comme un investissement.

Autrement dit, le financement de la RRC reste posé. On ne le répétera jamais assez que le coût de la prévention est nettement en deçà du coût de la catastrophe et de la post-catastrophe. A titre d'illustration, une étude récente menée par la Banque Mondiale sur le Grand Tunis a montré, que lorsque le coût du plan RRC, y compris le surcoût de l'adaptation au changement climatique, est estimé à 347 millions de dollars, le coût des catastrophes naturelles s'élève à 6 milliards, soit une variation dans un rapport pratiquement de 1 à 6.

Paradoxalement, certains bailleurs de fonds, bien que conscients de l'importance de la prévention, ne considèrent pas encore le financement de la RRC comme un investissement, une action prioritaire pour le développement des pays vulnérables.

## Priorité d'action 4: Indicateur 6

*Des procédures sont en place pour évaluer l'impact de la réduction de risque dans les principaux projets de développement notamment les infrastructures*

Niveau de progrès atteint 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### Questions clés et moyens de vérification

Les incidences des grands projets de développement sur la réduction des risques de catastrophe sont-ils pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des grands projets de développement ? Oui

<b>Impact des risques de catastrophes prenant en compte l'environnement</b>	Oui
<b>Par les autorités et institutions nationales et Infranationales</b>	Oui
<b>Par les acteurs internationaux du développement</b>	Oui

### Description:

La Tunisie dispose d'un code d'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué en 1979 et repris en 1994. Il prend en compte la récurrence de certains aléas (inondations, séismes...). Il stipule que les infrastructures doivent respecter certains critères de résistance aux aléas naturels. Des clauses définissent les périmètres d'interdiction et réglementent les études d'impact, rendues obligatoire pour décider de nouveaux projets. Mais les instances sensées faire respecter ces normes et clauses n'ont pas les capacités suffisantes pour éviter les transgressions qui se sont multipliées durant ces dernières années.

### Contexte & Contraintes

Il est notamment proposé de procéder à :

- l'établissement d'un zonage sismique national plus affiné, et la mise en place de la réglementation correspondante
- la modification du cadre législatif du domaine public maritime
- un suivi-évaluation plus efficace des études d'impact

Mais ces recommandations tardent à voir le jour, le cadre institutionnel sensé élaborer, coordonner et gérer la nouvelle politique nationale de RRC tardant à son tour, à voir le jour.

## Section 7: Priorité d'action 5

Renforcer la préparation des populations aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent

### Priorité d'action 5: Indicateur 1

*De solides politiques, des mécanismes et des capacités institutionnelles pour la gestion du risque ont été mis en place dans une perspective de réduction du risque.*

Niveau de progrès atteint : 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

#### Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il, à l'échelle nationale, des programmes ou politique de préparation aux catastrophes, de planification d'urgence et d'intervention ? Oui surtout au niveau de l'Office National de la Protection Civile(ONPC)

<b>La réduction des risques de catastrophe est intégrée à ces programmes et politiques</b>	Oui (ONPC)
<b>Des mécanismes institutionnels sont mis en place pour la mobilisation rapide des ressources en cas de catastrophe, et font appel à la société civile et au secteur privé en sus du soutien du secteur public</b>	Oui (ONPC)

Des politiques ou programmes nationaux sont-ils en place pour rendre les écoles et les établissements de santé sûrs en cas de catastrophe ? N/A

<b>Politiques et programmes pour la sécurité des écoles et des hôpitaux</b>	N/A
<b>Exercices de simulation et formation aux urgences dans les écoles et les hôpitaux</b>	Oui

Les risques de catastrophe futurs sont-ils anticipés au travers du développement de scénarios et de la planification de la préparation ? Oui

<b>Des scénarios de risques potentiels sont développés en prenant en compte les projections de changement climatique</b>	Oui
<b>Les plans de préparation sont régulièrement mis à jour en fonction de scénarios de risques futurs</b>	Oui

## **Description:**

Les politiques publiques et les capacités institutionnelles relatives à la RRC ont été déjà décrites dans la section 3/action 1/ Indicateurs 1, 2,3.

-Il convient toutefois de préciser que de par la loi de juin 1991 et de son décret d'application relatifs à la lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours, il est fait explicitement mention de mécanismes institutionnels pour la mobilisation des moyens. Ces mécanismes font appel à la société civile et aux secteurs privés, en sus du soutien du secteur public. Ce soutien est apporté sur la base du volontariat, et au besoin, sur réquisition du gouverneur de la région sinistrée

-Des cycles de formation au secourisme ainsi que des opérations à blanc et des exercices de simulation sont menés dans les écoles et les hôpitaux.

-L'ONPC organise des sessions de formation en sécurité incendie à l'intention des ingénieurs et des techniciens, et également des sessions de secourisme. Il participe actuellement avec le CNPR et le CNSTN à l'élaboration d'un plan d'urgence radiologique et nucléaire.

-La stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, prévoit de nombreux scénarios de risques potentiels.

## **Contexte & Contraintes**

Les exercices de simulation et les opérations à blanc ne sont pas rendus systématiques par manque de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées.

Le renforcement des capacités est rendu urgent par la recrudescence des catastrophes notamment dans les agglomérations situées dans les grands bassins versant à risque (bassin de Medjerda : Jendouba-Bouselem, le bassin Zéroud-Marguellil : plaine de Kairouan-Sbikha-El-Alam)

Cette recrudescence des phénomènes extrêmes, sécheresses et inondations y compris dans les villes sahariennes, est souvent considéré comme une des manifestations du réchauffement climatique planétaire. Ce constat oblige à intégrer le réchauffement climatique à tous les niveaux de la prévention. Il souligne également toute l'importance que revêt le développement de l'éducation au risque en direction des populations actuellement exposées aux aléas. Avec le réchauffement climatique qui se dessine, leur vulnérabilité ne sera que plus accrue si rien n'est fait pour consolider leur résilience face aux aléas dans leurs manifestations d'aujourd'hui.



## Priorité d'action 5: Indicateur 2

*Des plans d'urgence et de préparation aux catastrophes sont en place à tous les niveaux administratifs et des exercices de simulation ont lieu pour tester et développer les programmes de réponse aux catastrophes.*

Niveau de progrès atteint : 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

### Questions clés et moyens de vérification

Les plans de contingences, les procédures et les ressources sont-elles en place pour faire face à une catastrophe ? Oui

<b>Les plans d'intervention tiennent compte des spécificités des deux sexes</b>	Non
<b>Plans d'urgence/de gestion des risques pour une prestation continue de services de base</b>	Oui
<b>Centres opérationnels et de communication</b>	Oui
<b>Groupes de recherches et de secours</b>	Oui
<b>Stocks de matériels de secours</b>	Oui
<b>Abris</b>	Oui
<b>Installations médicales sûres</b>	Oui
<b>Prise en compte de la spécificité des personnes âgées et handicapées dans les secours, les refuges et les installations médicales d'urgence</b>	Oui
<b>Les entreprises sont des partenaires proactifs de la planification et des opérations d'intervention.</b>	Non

### Description:

Des entreprises comme les opérateurs de télécommunication, de transport, de distribution d'électricité ou d'eau potable participent à la planification et l'exécution des opérations d'intervention.

La préparation et la gestion de l'intervention par temps d'urgence sont placées sous la responsabilité du président de la commission nationale et des présidents des commissions régionales de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours. Le gouverneur, détenteur de l'autorité dans sa région, est en même temps président de la commission régionale. Il est habilité à ce titre de réquisitionner les personnes et les moyens pour faire face aux catastrophes.

La plupart des services publics essentiels (télécommunication, transport, eau potable, électricité, santé) ont normalement un plan de continuité d'activité en cas de catastrophe. Ces plans sont renforcés dans le contexte de risque de propagation de pandémies (ex. Grippe aviaire H1N1).

## **Contexte & Contraintes**

La Tunisie ne dispose pas encore d'automatismes et de procédures clairement définies pour l'échange d'information lors de la survenue de catastrophes dans les régions.

L'information diffusée en direction du grand public est quelque peu ésotérique et rarement rendue compréhensible par ceux qui ont un faible niveau d'instruction. Il convient d'instituer une information normalisée (affichage, messages audiovisuels, presse écrite...) pour alerter et sensibiliser les populations sur tous les risques auxquels elles pourraient être exposées

La mise en place de plans-média adaptés aux populations potentiellement exposées, est devenue une revendication citoyenne.

## Priorité d'action 5: Indicateur 3

*Des réserves financières et des plans d'urgence sont en place pour assurer une réponse effective et la reconstruction quand cela est nécessaire.*

Niveau de progrès atteint : 2

Un résultat incomplet, mais avec des améliorations à prévoir, mais un degré d'engagement et des moyens encore limités.

### Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il des dispositions financières pour faire face à des catastrophes majeures ? Oui

<b>Fonds nationaux de prévoyance et pour les Catastrophes</b>	Oui
<b>La réduction des risques futurs est prise en compte dans l'utilisation de fonds Catastrophes</b>	Non
<b>Dispositifs d'assurance et de réassurance</b>	Non
<b>Obligations-catastrophes et autres mécanismes du marché des capitaux</b>	Non

### Description:

Des fonds à caractère préventifs ont été créés par loi de finance à l'instar du FODEP, fonds de dépollution en 1993 et le FLCD, fonds de lutte contre la désertification en 1998. La loi de finance de 1987 a porté création du FMIDACN (fonds de mutualité pour l'indemnisation des dommages agricoles dus aux calamités naturelles). Le décret n°88-949 du 21 Mai 1988 a défini les modalités et les conditions d'intervention et de gestion de ce fonds. Mais le système mis en place n'a pu répondre aux attentes des agriculteurs concernés.

### Contexte & Contraintes

Il n'existe pas encore de fonds propres, spécialement dédiés à l'indemnisation des ayants droit des dommages causés par les catastrophes. Un projet pilote d'assurance contre sécheresse est actuellement à l'étude.

A l'avènement de catastrophes d'ampleur (cf. celle de février 2012 dans le Nord-Ouest du pays : Bou-Salem, Ain-Drahm), des analyses sont conduites sous l'autorité du Gouvernement pour tirer les leçons post-catastrophes et décider des nouvelles mesures à prendre en matière de RRC. D'ailleurs, c'est à la suite du Conseil des Ministres du 28 février 2012 réservé à l'analyse des catastrophes causées par les inondations, que l'annonce de l'élaboration de la stratégie nationale de RRC a été faite.

## Priorité d'action 5: Indicateur 4

*Des procédures pour l'échange d'informations durant les aléas sont en place pour effectuer des analyses post-catastrophes*

Niveau de progrès atteint : 2

Un résultat incomplet, mais avec des améliorations à prévoir, mais un degré d'engagement et des moyens encore limités.

### Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il une méthode ou des procédures pour évaluer les dommages, les pertes et les besoins en cas de catastrophe?

<b>Méthodologies accessibles pour l'évaluation des dégâts et des pertes</b>	Non
<b>Méthodes d'évaluation des besoins après catastrophe</b>	Non
<b>Prise en compte de la sexospécificité dans les méthodes d'évaluation des besoins après catastrophe</b>	Non
<b>Ressources humaines identifiées et formées</b>	Oui

### Description:

Il n'existe pas de rapport d'évaluation systématique des impacts socio-économique liés aux catastrophes. Il n'existe pas non plus de rapport d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place pour atténuer les effets possibles des aléas, excepté une étude récente qui a tenté d'évaluer les impacts socio-économiques dans le bassin versant du principal cours d'eau du pays qui est Oued Medjerda. L'archivage de telles évaluations et leur mise à disposition des différents acteurs de la RRC constituent un élément d'appréciation important pour dimensionner et budgétiser aussi bien les plans de prévention-atténuation que les opérations de reconstruction post-catastrophe. C'est dans cette perspective qu'a été initié depuis 2012, le projet de construction d'une base de données DESINVENTAR, archivant les événements survenus en Tunisie ces trente dernières années (1982-2012).

### Contexte & Contraintes

Actuellement, des ressources humaines sont formées pour évaluer les dommages et les besoins post-catastrophes mais leur capacité est limitée, notamment à l'échelle régionale et locale

Quand il arrive aux pouvoirs publics de procéder à l'évaluation des besoins post-catastrophe, cette évaluation est conduite le plus souvent à la va-vite, sous pression, sans méthodologie appropriée.

Lorsqu'elle sera opérationnelle, la plateforme nationale de RRC permettra de mettre au point des méthodologies appropriées pour l'évaluation des pertes et dégâts ainsi que pour l'identification et l'estimation des besoins post-catastrophes

## Section 8: Facteurs de progrès

---

### **a) Approche qui intègre un perspectif multi-aléa de la réduction du risque et de développement**

#### Niveau de confiance:

Confiance partielle, peu d'application dans les politiques et les pratiques, adhésion partielle des acteurs.

Est-ce que des rapports, études et atlas existent sur les aléas multiples dans le pays ou la sous-région? Oui

Si oui, sont-ils mis en application dans les politiques de planification du développement? Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Dans le domaine de la prévention, le principe de la créer la Plateforme tunisienne (cf. Objectif stratégique/ Domaine 2) est acquis. Il est prévu qu'elle associe des acteurs venant d'horizons divers : des représentants des pouvoirs publics, de la communauté scientifique, de la société civile, et permettra à terme, une approche stratégique "multi-aléas" au niveau national.

A l'échelle régionale (le Maghreb), la Tunisie gère certains risques en concertation avec les pays voisins .Il en est ainsi de l'invasion acridienne, de certains risques sanitaires et de certains incendies dans les massifs forestiers sur la frontière avec l'Algérie.

Dans le domaine de la préparation à l'urgence, la Commission Nationale chargée de la lutte contre les calamités, de leur prévention et l'organisation des secours, rassemble des informations en provenance de différents services nationaux spécialisés et assiste les gouverneurs, présidents des commissions régionales, dans le déclenchement de l'alerte précoce et la gestion des catastrophes.

## **b) La prise en compte de la question du ‘genre et de la réduction du risque est adoptée et institutionnalisés’**

Niveau de confiance:

Peu de confiance: peu de reconnaissance du problème dans les politiques ou les pratiques.

Des données ventilées par sexe sont-elles disponibles et utilisées dans le cadre des prises de décision concernant les actions de réduction des risques et de relèvement ? Non

Les disparités entre les sexes sont-elles prises en compte de façon adéquate et sensée dans la conceptualisation et la mise en œuvre des politiques et des programmes? Non

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Cette spécificité est prise en compte lors de l'attribution de l'aide pour venir au secours des familles vulnérables. Les femmes âgées, vivant seules, sont considérées comme prioritaires lorsqu'il s'agit d'actions ou d'aide destinées à réduire la vulnérabilité.

Autrement, il n'existe pas en Tunisie de différence marquée entre les hommes et les femmes concernant la vulnérabilité aux aléas naturels.

Le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille, en tant que département chargé de la protection des catégories vulnérables de la société (femmes, enfance, personnes âgées) n'a pas de plan « genre » de RRC. La prévention est intégrée soit dans le cadre du programme de la femme rurale soit dans les stratégies de protection de l'enfance. Il n'existe pas de ce fait, un budget spécifiquement alloué à la RRC.

### **c) Les capacités pour la réduction du risque sont identifiées et renforcées**

Niveau de confiance:

Confiance partielle, peu d'application dans les politiques et les pratiques, adhésion partielle des acteurs.

Les agences, institutions et administrations désignées comme responsables au niveau local disposent-elles des moyens requis pour contrôler le respect de la réglementation en matière de réduction des risques? Non

Les institutions locales, les comités de village, les collectivités, les bénévoles ou encore les associations pour le bien-être des citoyens sont-ils correctement formés pour intervenir en cas de besoin? Non

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Concernant le respect de la réglementation, le contrôle existe au niveau des grands ouvrages (ponts, grands barrages,) et des établissements classés, à haut risque technologique.

Concernant le volet formation continue, nombreuses actions sont menées par les services publics avec la participation d'ONG de secourisme ou de médecine de catastrophe, notamment le Croissant Rouge Tunisien. Les actions de formation sont à systématiser surtout lorsqu'il s'agit de risques récurrents, inondations, sécheresses, incendies de forêts, auxquels les populations locales sont exposées.

**d) Des approches de sécurité humaine et d'équité sociale sont intégrées dans la réduction du risque et les activités de reconstruction**

Niveau de confiance:

Confiance partielle, peu d'application dans les politiques et les pratiques, adhésion partielle des acteurs.

Y a-t-il des moyens et sources identifiées pour transmettre l'expérience locale de la communauté ou des connaissances traditionnelles en matière de réduction de risques de catastrophes? Oui

Si oui, ceux-ci sont-ils intégrés de façon sensée dans les plans et activités de réduction des risques de catastrophe à l'échelle locale, infranationale et nationale? Oui (partiellement)

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Plusieurs associations, récemment créées, s'activent actuellement dans ce domaine. Leurs dotations proviennent de fonds propres mobilisés par les comités directeurs des associations ou de dons internationaux.

Concernant le respect de la réglementation, le contrôle existe au niveau des grands projets (ponts, digues, grands barrages) et des établissements classés, à haut risque technologique.

En matière de prévention, de préparation et de réponse d'urgence, des opérations comme celles dites « tempête de neige » ou vagues de "grand froid», ciblent des catégories de population particulièrement vulnérables (personnes âgées dans les zones enclavées).

Les plans de prévention (au niveau des collectivités locales et des municipalités) et les plans particuliers de mise en sûreté (au niveau des établissements recevant du public) prennent en compte les vulnérabilités spécifiques du public accueilli (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, stades de football, musées nationaux, etc....).

La Tunisie ne dispose pas encore de régime d'indemnisation des catastrophes naturelles qui permet une couverture universelle et équitable des opérateurs économiques et des habitations exposés aux risques naturels. Les fonds instaurés sont le plus souvent à caractère préventif à l'instar du FODEP, le fonds de dépollution.

Un projet pilote « d'assurance sécheresse » est à l'étude.



**e) Des engagements et des partenariats avec des acteurs non gouvernementaux, la société civile, le secteur privé ont été encouragés à tous les niveaux**

Niveau de confiance:

Confiance partielle, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs.

Des moyens et des sources sont-ils identifiés pour la transmission des informations, connaissances et expériences locales pertinentes en matière de réduction de risques de catastrophe ? Oui

Si oui, ceux-ci sont-ils intégrés de façon sensée dans les plans et activités de réduction des risques de catastrophe à l'échelle locale, infranationale et nationale? Non

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?):

Le principe de l'intégration des risques est inscrit dans les politiques publiques de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, l'agriculture, les mines et les hydrocarbures, les conventions collectives et la médecine du travail, la distribution de l'eau potable ou de l'électricité ...

Au niveau national, le projet de la Plateforme nationale (cf. Objectif stratégique/ Domaine 2) rassemble des acteurs venant d'horizons divers : des représentants des pouvoirs publics, de la communauté scientifique, de la société civile. A l'échelle régionale (gouvernorat), les initiatives s'inscrivent dans le cadre des Commissions régionales de lutte contre les calamités créées et organisées par la loi de juin 1991 et son décret d'application(1993/2004)

## Facteurs contextuels de progrès

### Niveau de confiance:

Une évaluation récente (post-janvier2011) des vulnérabilités telles qu'elles se manifestent réellement sur le terrain a montré un taux de pauvreté plus élevé que ce qui était habituellement annoncé, et une infrastructure de base en deçà des besoins réels des populations des régions intérieures. Ce double constat a renforcé la prise de conscience de l'importance de la RRC dans le développement du pays. La catastrophe multi-aléas qui a frappé le Nord-Ouest en février 2012 et les failles qu'elle a révélées dans le dysfonctionnement du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National ont infini par pousser les pouvoirs publics à annoncer une nouvelle politique de prévention des risques naturels et technologiques. Cette annonce s'est exprimée par :

- une forte déclaration nationale stipulant que la RRC sera désormais un élément essentiel dans l'élaboration et la planification des politiques nationales. Ainsi est-il prévu d'institutionnaliser un cadre, nouveau, qui sera chargé de centraliser et d'appliquer la politique de l'Etat en matière de RRC.
- l'annonce d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté avec un recentrage sur la Tunisie profonde.
- l'installation d'une commission informelle chargée de l'élaboration de la stratégie nationale de RRC

## Section 9: Perspective Future

---

### Perspective Future Domaine 1

*Domaine 1: Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable*

#### Défis globaux:

-Œuvrer à ce que les projets de développement et d'aménagement puissent inclure sous le contrôle des autorités compétentes, un volet RRC qui soit compatible avec les stratégies nationales de développement et d'adaptation au changement climatique et l'ensemble des mesures réglementaires préventives (cf. section3/action 1/indicateur1)

-Maitriser les deux risques hydrologiques : inondation et sécheresse qui pèsent lourdement sur l'économie nationale

#### Déclarations sur les perspectives futures:

Activer l'élaboration de la stratégie nationale de la RRC dans le cadre d'une concertation nationale élargie, associant notamment les compétences scientifiques et les représentants de la société civile.

**Veiller à apporter plus de rigueur et de fermeté dans l'application de la réglementation et des mesures préventives.**

Aussi est-il essentiel que les municipalités puissent, au besoin avec l'aide des services de l'État, exercer un contrôle plus strict en matière :

- d'examen des déclarations de travaux
- de délivrance de permis de construire,
- de suivi des travaux
- de veille permanente sur les démarrages de chantier sans autorisation.

## Perspective Future Domaine 2

*Domaine 2: Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas*

### Défis globaux

- Installer et renforcer la plateforme nationale en assurant la participation effective d'un maximum d'organismes et institutions à ses travaux.
- Favoriser le développement de structures de pilotage pour la gestion des risques au niveau régional sur le modèle des Commissions Régionales de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours, créées et organisées par la loi de juin 1991 et son décret d'application (1993/2004).
- Etendre autant que possible ces structures de pilotage aux massifs forestiers et aux grands bassins à risque (Forêts au nord de la Dorsale tunisienne, Bassins Medjerda-Bouselem, Zéroud-Marguellil...)
- assurer une meilleure gestion des risques liés aux perturbations hydrologiques en instituant le plan national inondation et le plan national sécheresse

### Déclarations sur les perspectives futures:

Renforcement les capacités nationales et régionales pour accroître la résilience face aux aléas, en usant des opportunités qu'offre la coopération internationale en matière de RRC.

Les retours d'expérience des catastrophiques passées par l'activation du projet DESINVENTAR, lancé depuis l'été 2012 en l'érigeant en base de données, dynamique et facilement accessible.

## Perspective Future Domaine 3

*Domaine 3: Envisager systématiquement la réduction des risques dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement*

### Défis globaux

-Certains secteurs tels que l'hydraulique, les forêts, les grands projets industriels, l'habitat intègrent déjà les risques dans leurs programmes (risques de sismicité, d'inondation, incendies.. etc..) mais l'analyse de ces risques n'est pas toujours conduite aux échelles fines souhaitées.

-La réglementation en vigueur gagne à être actualisée et le schéma directeur d'aménagement territoire national repensé pour le mettre en phase avec les revendications des populations des régions intérieures.

-Une meilleure articulation de la préparation avec la gestion des catastrophes, d'une part, et de la reconstruction post-catastrophe avec les politiques de prévention, d'autre part.

### Déclarations sur les perspectives futures:

Améliorer la prise en compte des risques naturels et technologiques dans les programmes de développement nationaux et régionaux.

## Perspective Future Domaine 4

*La résolution 66/199 de l'Assemblée générale des Nations unies a demandé le développement d'un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes. Une première esquisse devrait être présentée à l'occasion de la prochaine Plate-forme mondiale en 2013, et un projet devrait être finalisé vers la fin 2014 afin de pouvoir être discuté et adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2015.*

Veillez indiquer ce qui constitue selon vous l'élément le plus important à prendre en compte dans le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2025).

### A) La mise en œuvre de la stratégie nationale de la RRC

Les partenaires ayant des prérogatives liées à la prévention, gestion, intervention pendant et post-catastrophes, ont le devoir de faire avancer la mise en place de la stratégie nationale de la RRC et de faire émerger une coordination forte avec une gouvernance cohérente et transversale associant tous les acteurs de la RRC

L'Etat tunisien est appelé à réserver les ressources financières que nécessitent les différents plans d'actions de la stratégie nationale de la RRC, avec une attention particulière aux plans inondation et sécheresse, y compris le coût de l'adaptation au changement climatique

Une participation plus active de la coopération internationale et des bailleurs de fonds au financement de la RRC est vivement souhaitée en cette période de transition démocratique.

### B) La préservation du patrimoine culturel dans le CAH post 2015 :

La Tunisie recèle de par sa longue histoire naturelle et culturelle, des biens naturels et culturels dont beaucoup sont déjà classés en patrimoines de l'humanité. Mais certains de ces biens sont aujourd'hui menacés dans leur conservation.

Les impacts potentiels des aléas sur le patrimoine culturel, matériel ou immatériel, bâti, collections des musées,...., doivent être anticipés, car ce sont des biens à valeur nationale et universelle, irremplaçables.

Le patrimoine joue un rôle significatif dans la cohésion sociale, surtout après la survenue d'une catastrophe. Il représente une fierté nationale et locale, et devient proactif dans le relèvement post-catastrophe

L'intégration de cette thématique fait la suite de la Déclaration de Venise sur la résilience au niveau local en vue de la protection du patrimoine culturel et de l'adaptation au changement climatique (20 mars 2012).

### C) Les orientations post-2015,

L'organisation fin novembre 2013 d'une consultation nationale a donné l'occasion aux différents participants ,représentants des pouvoirs publics, municipalités et collectivités locales, société civile, nombreuses ONG nationales, régionales et locales, de formuler un certain nombre de recommandations pour définir les orientations nationales post-2015. qui vont parfois au-delà des seules préoccupations nationales. Ils proposent de :

1-promouvoir les coopérations internationale, bi et multilatérale en matière d'échange d'expériences pertinentes de réduction de risques de catastrophe ou RRC

2-considérer le droit à la protection contre les catastrophes et à un cadre de vie sûr comment faisant partie des droits de l'Homme. Œuvrer à ce titre, à l'élaboration d'une convention internationale, contraignante, avec obligation pour les pays qui la ratifient de s'en référer dans leurs législations nationales relatives à la RRC.

3-mettre en place un mécanisme de financement international propre à la RRC

4-institutionnaliser les rôles respectifs de la société civile et le secteur privé dans la RRC

5-travailler sur l'ancrage et la perception du risque auprès de toutes les catégories du public, les jeunes en particulier, en développant l'éducation au risque.

6-faire de la RRC, une activité de recherche scientifique prioritaire

7-identifier et unifier à chaque fois quand cela s'avère possible, les indicateurs de risques de catastrophe, les publier et leur assurer une large diffusion. Il convient à ce sujet, de mieux définir le concept de catastrophe et de revoir certains indicateurs du modèle de l'outil du suivi du CaH, notamment lorsqu'il s'agit des réponses fermées (OUI/NON) ou de la pondération des appréciations.

8-rendre plus visible l'intégration des conséquences possibles du réchauffement climatique dans les stratégies nationales de RRC et renforcer la résilience en mettant l'accent sur les risques inondation et sécheresse.

9- mieux prendre en compte par le Cadre d'action de Hyōgo, non seulement les risques naturels mais aussi les risques technologiques et les risques émergents.

10-rendre les bases de données DESINVENTAR plus dynamiques, plus accessibles et surtout plus pertinentes en distinguant clairement les évaluations qui relèvent de la catastrophe engendrée par un risque majeur de celles qui relèvent de l'évènement de faible intensité ou du simple accident de la circulation routière.

11-renforcer les capacités par la formation, le recrutement des compétences et le développement de programmes nationaux, régionaux et internationaux de recherche scientifique sur la RRC.

12-élaborer des programmes de formation continue (short courses) à l'intention des journalistes, des ONG, des leaders locaux et des cadres régionaux

13-développer l'éducation au risque dans les milieux scolaires et universitaires

14-élaborer des plans-média spécifiques à la RRC pour toucher toutes les catégories de population, notamment celles qui sont potentiellement exposées aux risques de catastrophe.

15-mettre en évidence le rôle joué par les femmes dans la RRC et développer un effort soutenu en direction des femmes dans le monde arabe.

16-promouvoir le programme « villes résilientes » et accompagner les villes dans le processus de l'après-adhésion.

17- assurer la cohérence à toutes ces actions en les inscrivant dans des plates-formes nationales multisectorielles, transcendant tous les clivages et cloisonnements pour assurer la coordination et la synergie entre tous les acteurs de la RRC.

## Section 10: Intervenants

---

### Les organisations et les services ayant participé au processus d'élaboration du cadre d'action de Hyōgo.

Plusieurs ministères ont eu à contribuer directement à l'élaboration de ce rapport initial. Des institutions gouvernementales et non gouvernementales ont participé activement aux différentes étapes de sa validation.

En juillet 2012, le Ministère de l'Environnement, Point Focal National, a demandé à différents ministères de remplir, chacun en ce qui le concerne, le *modèle de l'outil de suivi du CaH (2005-2015)*.

-Ont bien voulu répondre à cette requête :

le Ministère de la Défense Nationale, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Équipement et de l'Environnement, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille.

-Leurs réponses ont servi de trame de base pour lancer, un an plus tard, fin mai 2013, la préparation du document du rapport.

-Un document préliminaire, remis fin juin 2013, a été présenté et discuté au niveau du Point du Focal National, début octobre 2013.

-Ont participé à cette première présentation tous les Ministères concernés notamment l'Agriculture, le Transport, l'Éducation, la Défense, l'Intérieur, la Santé, l'Équipement et l'Environnement..., des chercheurs, des représentants des régions et des collectivités locales, et des ONG.

-Ont participé à la consultation régionale, tous les acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux de la RRC. Elle s'est déroulée d'octobre à novembre 2013 dans le cadre de six ateliers régionaux, couvrant ainsi tous les gouvernorats du pays.

-Ont participé à la consultation nationale qui a eu lieu fin novembre 2013 dans le cadre d'un atelier organisé à cet effet par le Ministère de l'Équipement et de l'Environnement, Point Focal National, le PNUD-Bureau de Tunis et le Bureau Régional Pays Arabes UNISDR : des représentants des autorités régionales, des municipalités et des collectivités locales, des cadres de l'administration centrale de différents ministères et d'institutions nationales, des universitaires et des étudiants, et la société civile à travers de nombreuses ONG nationales, régionales et locales.

- le PNUD-Bureau de Tunis a accompagné le Point Focal National dans la préparation du rapport national, dont l'élaboration de la première version du document tout comme celle de la version finale ont été confiées à un consultant national.



## Point Focal National

<b>Dénomination de l'organisation</b>	Ministère de l'Équipement et de l'Environnement
<b>Type d'organisation</b>	Gouvernementale
<b>Coordonnées du point focal national</b>	<b>Monsieur Salah HSSINI</b> <b>Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie</b> dgeqv@environnement.nat.tn Téléphone: 00 216 70 728 644 / 70 728 455 / 70 728 674 Fax: 00 216 70 728 655 Adresse : Boulevard de la terre Centre Urbain Nord 1080 Tunis- Tunisie